

Comment articuler
**ÉCONOMIE
LOCALE
& DÉMARCHE
DE TRANSITION ?**



3 thématiques
et plus de 20 exemples régionaux

DOCUMENT DE CAPITALISATION

PROJET « Économie circulaire territoriale et dispositifs territoriaux de transition »

2019-2021 - DREAL BFC

La démarche expérimentale menée par la DREAL BFC de 2019 à 2021 avait 2 problématiques : Dans quels projets d'économie locale, ancrés dans les valeurs de l'économie circulaire, les acteurs des territoires ruraux et semi-ruraux de BFC souhaitent-ils s'engager ? Comment articuler ces projets avec les dispositifs territoriaux de transition ?

La méthodologie de cette démarche expérimentale, inspirée par les principes de la recherche-action et de l'intelligence collective, comprenait :

- une phase de mobilisation des acteurs dans chacun des territoires : cette étape avait pour objectif l'identification et la co-construction d'actions concrètes d'économie circulaire répondant aux besoins du territoire et aux envies de ses acteurs ;
- une phase de réflexion sur les synergies de ces actions avec les dispositifs territoriaux de transition (CRTE, PCAET et PLUi), avec les partenaires et les services de l'État.

Rédaction : **Pauline Cousinat** ;

Un immense merci à Thibaud Perrussel et Jenny Berthier (DREAL BFC), chevilles ouvrières, soutiens et relais lors de la rédaction de ce document ;

Un immense merci également à Jérémy Cremel, Olivier Schmitt (CC Vosges du Sud) ; Anne Quenot (AUTB) ; Véronique Gricourt (CC Le Grand Charolais) ; Julie Gaudin, Bruno Tschantré, François Greset (CC Jura Nord) ; Dominique Firinga (Decodex) ; Marie Fougereuse, Hélène Bouzid, Julia Remmonay, Nino Lewandowski (France Active Franche Comté – Générateur BFC) pour le temps et l'énergie passés à la mobilisation et l'animation des acteurs sur les territoires, sans laquelle cette expérimentation n'aurait pu voir le jour, et pour leurs contributions et leur implication sur le projet ;

Un grand merci à Muriel Janex, Claire Perrodeau, Franck Brun (DREAL BFC) ; Aurélien Colle, Julien Zuliani, Olivia Schilt, Jérôme Pater (DDT90) ; Marie-Laure Sergent (DDT39) ; Frédéric Revel (DDT71) ; Jean-Claude Brunet, Chrystèle Boivin (DRAAF) ; Virginie Herzog (AUTB) pour leurs contributions expertes ;

Merci enfin à l'ensemble des DDT de la Région qui ont permis d'enrichir ce document des nombreux exemples inspirants qu'il comporte.

Un grand merci enfin à Bruno Nouveau, responsable du département Cohérence des Politiques Énergie Climat à la DREAL, pour son soutien sur ce projet de longue haleine.

Date de finalisation : août 2021

Articuler l'économie locale et démarche de transition

Ce document de capitalisation clôture une démarche expérimentale initiée par la DREAL BFC en 2019 en partenariat avec 3 territoires de la région. Son objectif est de favoriser l'essaimage en inspirant et guidant élus, techniciens et tout autre porteur de projet dans leurs réflexions pour tisser des liens entre une économie locale, ancrée dans les valeurs de l'économie circulaire, et certains dispositifs de transition (Contrat de Relance et de Transition Écologique, Plan Climat Air Énergie Territorial, Plan Local d'Urbanisme intercommunal).

Pour cela, ce cahier vous propose des éléments de compréhension, de méthode, des exemples, des conseils et des pistes de travail pour engager et connecter les dispositifs qui peuvent couvrir votre territoire (CRTE, PCAET, PLUi) à 3 thématiques ciblées. Des exemples issus de plus de vingt collectivités de la région sont également cités.



« Mon territoire dans mon assiette »

Rassembler agriculteurs, transformateurs, acteurs de la restauration collective, du commerce et citoyens du territoire pour relocaliser l'alimentation, soutenir une agriculture durable et agroécologique et établir des pratiques commerciales équitables et durables. C'est l'objectif de la thématique « Mon territoire dans mon assiette ».



« Tourisme doux »

Alliance du tourisme durable et de la mobilité douce, la thématique tourisme a pour ambition de développer un tourisme utile aux habitants par le renforcement des solutions de déplacements doux, commerces, restauration ou activités sportives, et porteur d'activités économiques touristiques à proprement parler telles qu'hébergement ou activités.

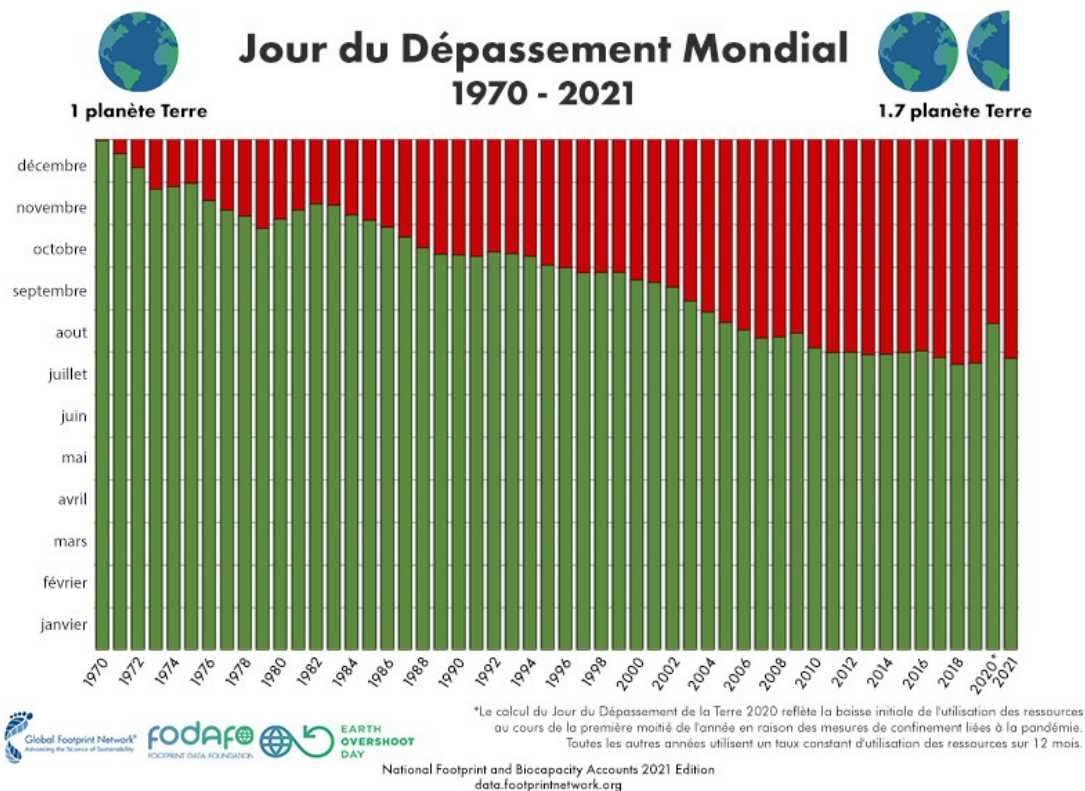


« Coopérer pour mieux rénover »

Association des enjeux de rénovation des bâtiments, de gestion des déchets du BTP et de lien social, la thématique « Coopérer pour mieux rénover » vise à développer un écosystème matériel et/ ou de savoirs autour de la rénovation des bâtiments.

Préambule : du besoin de changer nos pratiques économiques

Le jeudi 29 juillet 2021 est le « jour du dépassement de la Terre » 2021. En 209 jours, soit 6 mois et 28 jours, l'humanité a dépensé l'ensemble des ressources que la Terre peut régénérer en un an. Chaque année, ce jour de dépassement est calculé par l'ONG Global Footprint Network. Il désigne la date à laquelle la consommation de l'humanité dépasse les ressources renouvelables disponibles sur Terre. On parle de dépassement lorsque la pression humaine dépasse les capacités de régénération.



Depuis les années 1970, la date du Jour du dépassement se dégrade : le 29 décembre en 1970, le 11 octobre en 1990, le 29 juillet en 2019. En 2020, en raison des confinements liés à la pandémie de Covid-19, cette date avait été repoussée de trois semaines par rapport à 2019 (soit le 19 août). L'année 2021 marque le retour au niveau pré-crise sanitaire, soit au 29 juillet. Pour tenir le rythme de notre consommation actuelle de ressources, il faudrait cette année 1,7 Terre pour subvenir de façon durable aux besoins de la population mondiale.

Succédant à la révolution industrielle, le XXe siècle a en effet vu se développer une société de consommation qui a augmenté de façon très importante son prélèvement sur les ressources naturelles en le multipliant par un facteur 10. Les travaux du programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) et d'autres organisations montrent que par la conjonction du développement démographique, de la croissance de la consommation dans les pays développés et de l'aspiration des pays émergents à un modèle de consommation similaire, le niveau de consommation des ressources naturelles sera inacceptable avant la moitié de ce siècle.

Face à ce constat, l'économie circulaire vise à changer de paradigme par rapport à l'économie dite linéaire, en ciblant la gestion sobre et efficace des ressources. Elle s'intègre à l'ensemble des politiques de transition (climatique, ressources, économique).

Table des matières

Articuler l'économie locale et démarche de transition.....	3
Préambule : du besoin de changer nos pratiques économiques.....	4
Fiche thématique 1 - Mon territoire dans mon assiette.....	6
1) Contexte.....	7
2) Développer le projet.....	9
3) Synergies avec les dispositifs.....	14
CRTE : pistes de synergies et exemples.....	14
PCAET : pistes de synergies et exemples.....	17
PLU(i) : pistes de synergies et exemples.....	23
Tableau récapitulatif des synergies.....	27
Fiche thématique 2 - Tourisme doux.....	29
1) Contexte.....	30
2) Développer le projet.....	31
3) Synergies avec les dispositifs.....	35
CRTE : pistes de synergies et exemples.....	35
PCAET : pistes de synergies et exemples.....	38
PLU(i) : pistes de synergies et exemples.....	42
Tableau récapitulatif des synergies.....	45
Fiche thématique 3 - Coopérer pour mieux rénover.....	47
1) Contexte.....	48
2) Développer le projet.....	50
3) Synergies avec les dispositifs.....	55
CRTE : pistes de synergies et exemples.....	55
PCAET : pistes de synergies et exemples.....	60
PLU(i) : pistes de synergies et exemples.....	62
Tableau récapitulatif des synergies.....	64
Annexe 1 : Économie circulaire territoriale, dispositifs territoriaux de transition : De quoi parle-t-on ? Que peut-on en attendre ?.....	66
Annexe 2 : Travailler en mode projet avec les acteurs du territoire.....	71
Annexe 3 : Documentation complémentaire.....	73



Fiche thématique 1 - Mon territoire dans mon assiette

Votre territoire est déjà engagé dans la relocalisation de l'alimentation ? Souhaite s'engager sur cette thématique ? Préserver ses ressources en eau ? Favoriser le développement de projets ? L'agriculture et l'alimentation sont des enjeux majeurs de la relance économique et de la transition écologique, si vous êtes en CRTE, cette thématique a toute sa place dans votre contrat.

Approvisionnement de cantines, de maisons de retraites et autres structures médico-sociales, services de repas à domicile, magasins de producteurs locaux à destination des particuliers, plate-forme de mise en réseau, ou tout autre action, les possibilités de mises en œuvre sont nombreuses et complémentaires.

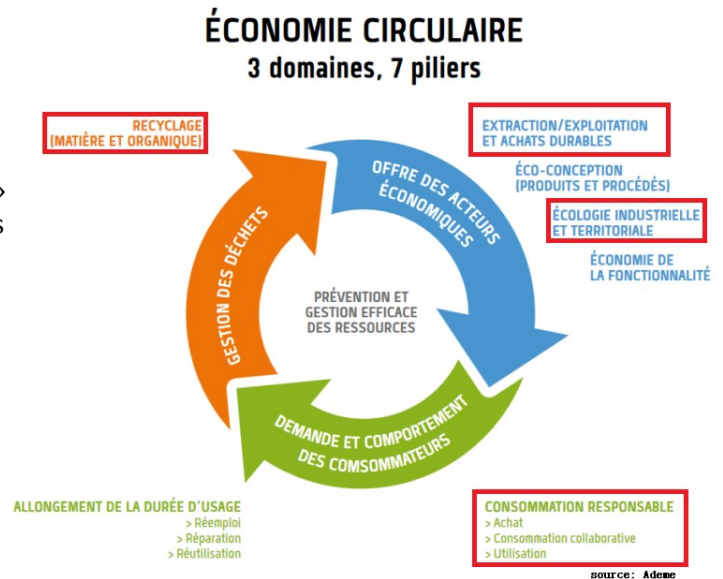
Retrouvez dans ce chapitre des arguments pour en parler, des pistes pour mener à bien ce projet, des exemples et des réflexions sur les synergies entre ce projet et un CRTE, un PCAET ou un PLUi.

1) Contexte

Boussole de l'économie circulaire

La dynamique « Mon territoire dans mon assiette ! » de relocalisation de l'alimentation s'ancre dans plusieurs piliers de l'économie circulaire :

- exploitation et achats durables ;
- écologie industrielle et territoriale ;
- consommation responsable ;
- recyclage des biodéchets.



Des arguments pour en parler !



En Bourgogne-Franche-Comté, le secteur résidentiel est le premier vecteur d'artificialisation des sols. Il s'agit également de la première explication avancée dans les documents d'urbanisme pour argumenter la consommation de l'espace. Cependant, la croissance de la population n'explique que 10 à 15 % de la croissance de l'emprise liée à l'habitat (source : *étude Insee Analyses Bourgogne-Franche-Comté 2017 n°17*). La mise en place d'une dynamique « Mon territoire dans mon assiette » pourrait favoriser la prise de conscience de la valeur des terres agricoles périphériques.

La dynamique « Mon territoire dans mon assiette ! » de relocalisation de l'alimentation contribue à relever de nombreux défis d'un territoire :

- **économiques** : faciliter et sécuriser les débouchés des agriculteurs locaux, accroître la résilience des exploitations par la diversification des productions, créer une dynamique de production locale de qualité ;
- **environnementaux** : réduire les émissions de gaz à effet de serre dues au transport, valoriser les biodéchets en compost, prévenir le gaspillage alimentaire, préserver les ressources (eau, sols, biodiversité) par des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement, préserver les sols (et en particulier les espaces agricoles) de l'artificialisation ;
- **sociétaux** : améliorer la santé des personnes, accroître l'autonomie locale, favoriser l'interconnaissance des acteurs ; favoriser l'acceptation de l'agriculture de proximité ; réduire l'isolement et la crise des vocations des agriculteurs.

Que dit la loi ?

→ Servir, dans les **restaurants collectifs**, des repas comprenant une part au moins égale, en valeur, à 50% de **produits sous signe de qualité** (AOP, AOC, IGP, HVE, bio et autres), dont 20% au moins issus de l'agriculture biologique (article 24 de la loi EGALIM, inscrit au I de l'article L. 230-5-1 du Code rural et de la pêche maritime).

→ l'article 60 du projet de loi Climat et Résilience dans sa version du 16 avril 2021 prévoit d'étendre toutes les dispositions de la loi EGALIM à la restauration collective privée dès 2024.

→ Mettre en place, par tous les opérateurs de la restauration collective publics comme privés et les opérateurs agroalimentaires, une démarche de **lutte contre le gaspillage alimentaire** basée sur un diagnostic préalable comprenant : une estimation des quantités de denrées alimentaires gaspillées et de leur coût et une estimation des approvisionnements en produits sous signe de qualité (AOP,

AOC, IGP, HVE, bio et autres) que les économies liées à la réduction de ce gaspillage leur auraient permis de financer (échéance du diagnostic préalable : 21 octobre 2020) (article 88 de la loi EGALIM, inscrit au L541-15-3 du Code de l'Environnement).

→ En l'absence de SCOT approuvé, le PLUi doit comporter des **OAP commerciales et artisanales** qui définissent les localisations préférentielles des commerces en prenant en compte [...] [le] maintien d'une offre commerciale diversifiée de proximité permettant de répondre aux besoins courants de la population [...] » (article L151-6 du Code de l'Urbanisme).

→ L'article L.101-2 du code de l'urbanisme pose comme principe que l'action des collectivités publiques en matière d'urbanisme vise notamment à atteindre la préservation des espaces affectés aux activités agricoles. Le projet de loi Climat et résilience consacre un chapitre entier à la lutte contre l'artificialisation des sols.

→ Encouragement du développement des **Projets Alimentaires Territoriaux (PAT)** pour rapprocher les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les collectivités territoriales et les consommateurs. Ces projets participent à la consolidation de filières territorialisées et à la consommation de produits issus de circuits courts (loi d'avenir pour l'agriculture 2014, article L. 111-2-2 du Code Rural).

→ La règlement ,°4 du SRADDET énonce « les documents d'urbanisme mettent en œuvre une stratégie globale de réduction de la consommation de l'espace pour tendre vers un objectif de zéro artificialisation nette à horizon 2050. »



Le PAT, le Saint Graal ! Un projet de type « Mon territoire dans mon assiette » peut correspondre à un **Projet Alimentaire Territorial**, projet volontaire cadré et accompagné par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et la DRAAF (techniquement et financièrement : PNA et PRALIM). Les PAT les plus aboutis peuvent faire l'objet d'une reconnaissance. Consulter des explications, guides, retour d'expériences et actualités : <http://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/Les-Projets-alimentaires,295>



2) Développer le projet

Le projet « Mon territoire dans mon assiette » est un projet structurant pour un territoire. Il apparaît indispensable de l'articuler avec les dispositifs territoriaux de transition tel que CRTE, PCAET et/ ou PLUi. Cette démarche nécessite **un portage politique, du temps agent, une mobilisation et une gestion de projet spécifique.**

Axes de travail et idées d'actions

Les possibilités d'**axe de travail** sont nombreuses, plus ou moins structurantes et complexes :

- alimenter les restaurations collectives (par exemple : cantines, maisons de retraites et autres structures médico-sociales, services de repas à domicile...) ;
- aider les exploitations agricoles à évoluer et à trouver des débouchés ;
- développer la vente des produits locaux sur le territoire (par exemple via les commerces, un magasin de producteurs, un magasin coopératif de consommateurs, un référencement...) ;
- préserver/ restaurer la qualité de l'eau, des sols ou la biodiversité ;
- lutter contre la précarité alimentaire ;
- limiter le gaspillage alimentaire ;
- ...

Idées d'actions :

- Accompagner la conversion en agriculture sous signe de qualité de producteurs,
- Accompagner la conversion en bio de producteurs,
- Alimenter les cantines avec ces productions locales sous signes de qualité et bio (critères de la loi Egalim),
- Installer des productions manquantes sur le territoire,
- Créer un atelier de transformation partagé,
- Créer une plate-forme de distribution,
- Créer une page internet, un catalogue référençant les producteurs et les lieux de distribution locaux
- Bâtir des partenariats pour créer des lieux de distribution locaux (par exemple avec des marchés, des AMAP, La Ruche Qui Dit Oui, les Locavores...)
- Créer un magasin de producteurs ou un magasin coopératif
- Accompagner la construction de partenariats équitables entre producteurs locaux et grande distribution
- Créer des halles où producteurs et consommateurs pourraient échanger...
- Accompagner la labellisation des produits du territoire pour alimenter la restauration collective
- Co-construire une logistique appropriée
- Co-construire des outils de transformation appropriés
- ...

Une méthode ancrée dans la co-construction

La philosophie de la méthode proposée est de co-construire un projet avec les acteurs du territoire, pour répondre à leurs besoins et leurs envies. Cette co-construction de projet permet d'avoir un support pratique pour créer l'écosystème d'acteurs, partager le diagnostic, travailler sur la stratégie et déboucher sur un projet d'activité économique co-construit, qui soude le collectif, donne à voir et constitue la première marche d'une dynamique de transition plus vaste.

Voici quelques [pistes](#) pour mener à bien ce projet :

1 - Des besoins à l'idée de projet

À ce stade, il est recommandé que l'orientation donnée par la collectivité soit assez large, pour laisser le champ libre à l'expression des acteurs.

→ **Diagnostics**

- Identifier l'écosystème d'acteurs

Lors du développement d'un projet autour des enjeux agricole et / ou alimentaire, il est fortement recommandé de commencer par un ou des échanges avec les services économiques, agricoles, environnement, climat ou autres de la collectivité et des collectivités partenaires (le cas échéant, EPCI, PETR, syndicats) pour recenser les partenariats possibles (informations déjà disponibles, contacts déjà établis, dynamiques similaires ou complémentaires). Les services de l'État, et notamment la DDT, pourront également être sollicités.

Il conviendra également d'identifier les acteurs du territoire (économique, sociaux, environnementaux) à solliciter dans le cadre de la démarche.

→ Connaître son territoire et ses dynamiques (grosse / petite maille, selon le besoin) :

Lorsque cela est possible et utile, ces diagnostics pourront être co-construits avec les acteurs du territoire. Ces diagnostics ne viseront pas forcément l'exhaustivité, mais chercheront à caractériser les enjeux du territoire et à identifier les acteurs ressource.

- **Agricoles** : identifier les producteurs et productions locales ; les productions non commercialisées et les biodéchets ; les expérimentations existantes ; le foncier disponible avec une vision prospective (not. en fonction de l'âge des exploitants) ; les terres à potentiel maraîcher (qualité du sol, disponibilité en eau) ; les terres à potentiel fruitier ; le cas échéant, ces diagnostics pourront s'appuyer sur des documents existants, par exemple les atlas de la valeur des espaces agricoles mise à jour régulièrement par les DDT ou chambres d'agriculture.

- **Commercial** : identifier les acteurs économiques, les flux alimentaires du territoire, avec les voisins du territoire et plus éloignés (vers la restauration collective, cantines, divers commerces, aide alimentaire, circuits courts de commercialisation, AMAP, marchés, etc) existants ; les expérimentations existantes ; faire un diagnostic du gaspillage alimentaire de ces acteurs ;

- **Transformation et distribution** : identifier les acteurs économiques ; les circuits logistiques qui font le lien entre production / transformation / commercialisation ; faire un diagnostic du gaspillage alimentaire de ces acteurs.

→ **Concertation**

- Mobiliser les acteurs du territoire (économique, sociaux, environnementaux) et partir de l'expression sensible de leurs besoins

Les acteurs du territoire seront mobilisés pour :

- **partager et enrichir** les diagnostics ;

- **se connaître** en partageant sur leur fonctionnement actuel et l'expression sensible de ce qu'ils identifient comme richesses du territoire, leurs envies et leurs besoins ;

- **faire émerger des idées de projet** collectives qui répondent à leurs besoins.

Cette mobilisation d'acteurs intégrera les services de la collectivité et des collectivités partenaires, des chambres consulaires.

→ Choisir l'idée de projet à développer

Le choix de l'idée de projet qui sera développé pourra être effectué par les acteurs, par la CC, par les deux. La démarche de gestion de projet étant collective, il conviendra de s'assurer que l'idée de projet choisie rassemble suffisamment d'acteurs pour former un collectif, qu'elle répond à un besoin du territoire et qu'elle soit pourvoyeuse d'emploi et d'activité.

2 - De l'idée au projet

À ce stade, il est recommandé que le cadre donné par la collectivité soit centré sur l'idée de projet retenue.

Pour transformer l'idée retenue en projet, il est proposé de procéder de la manière suivante, avec les acteurs du territoire qui le souhaitent :

→ Définir le cadre du projet :

- Écrire la feuille de route du projet en creusant l'idée dans son opérationnalité, en valorisant des actions déjà engagées, en s'inspirant d'actions ou de retours d'expérience menés par d'autres, etc

- Bâtir le collectif du projet, identifier un porteur, une gouvernance, des règles de fonctionnement, [un écosystème de partenariat](#), etc

→ Étudier les opportunités et/ ou expérimenter, tester, ajuster. Éventuellement élargir le collectif ou l'activité, mobiliser des outils de financement. Valider les opportunités. Identifier le modèle économique.

3- Du projet à la création d'activité

Accompagnement du porteur de projet et du collectif à formaliser l'organisation de l'activité, [l'écosystème de partenariat](#), le modèle économique et juridique. Potentielle nouvelle mobilisation d'outils de financement.

PROJETS INSPIRANTS

- Agrilocal

Agrilocal est une plate-forme numérique d'achat de produits locaux. Elle met directement en relation des acheteurs publics de la restauration collective (établissements scolaires, hôpitaux, maisons de retraite, etc.) et des fournisseurs locaux (producteurs, artisans, entreprises locales), dans le respect des règles de la commande publique. Créée dans la Drôme en 2013, Agrilocal est aujourd'hui présent au sein de nombreux départements, dont les départements de Bourgogne-Franche-Comté. L'utilisation d'Agrilocal est libre et gratuite. L'adhésion à l'association nationale Agrilocal est portée par les Conseils Départementaux.

www.agrilocal.fr

- Quétigny ville nourricière

La Ville de Quétigny est engagée dans la lutte contre le changement climatique et pour un développement durable, notamment avec un plan d'action Agenda 21 depuis 2013. En 2017, avec le label Territoire à Énergies Positives pour une Croissance Verte, elle a débuté un projet de « ville nourricière » dont l'objectif est de contribuer à l'autonomie alimentaire de la métropole dijonnaise par :

Un appel à projet a été lancé pour l'installation d'une nouvelle ferme bio sur la commune et c'est l'entreprise adaptée PROMUT qui propose un verger bio sur 4 hectares (dépôt de permis de construire à venir).

Dans le parc du Grand Chaignet, une vingtaine d'habitants ont dessiné et cultivé un jardin en pieds d'immeuble, accompagné par la coopérative Saluterre missionné par la Ville.

Les enfants déjeunent bio à la cantine, avec 20% de produits bio auxquels s'ajoute le pain pour les primaires, et pour la crèche (depuis mars 2019) des légumes bio cultivés par un maraîcher sur la commune.

Tout au long de l'année, plusieurs dizaines d'animations d'éducation à l'environnement ont lieu, notamment grâce à l'accueil, depuis 2014, d'un Volontariat Écologique Franco-allemand.

À l'été 2020, le rucher communal a offert ses premiers pots de miel. Le verger communal et d'autres terres non cultivées en ville ont été confiées en juin 2020 à un agriculteur de la commune pour y développer du maraîchage bio sur 1.8 hectares.

Chaque 3^{ème} samedi du mois, les habitants de Quétigny et de l'agglomération peuvent se retrouver au P'tit marché bio, le seul marché 100% bio de l'agglomération, et plusieurs milliers de visiteurs fréquentent les Grands marchés bio de Quétigny qui ont lieu tous les ans en septembre, à la rencontre de 50 producteurs et d'une centaine d'exposants.

- Le pôle territorial de croissance verte du Clunisois et son laboratoire Melting Popote

L'association Melting Popote et la Communauté de Communes du Clunisois ont élaboré ensemble un laboratoire agroalimentaire partagé multifonctions et de proximité. Cet espace original, installé à Salornay-sur-Guye, est intégré au pôle territorial de croissance verte du Clunisois qui comporte également un espace de coworking comprenant 7 postes de travail, une salle de réunion et des espaces détente, un atelier technique mutualisé entre les communes et la future entreprise à but d'emploi.

L'objectif de ce laboratoire agroalimentaire est de créer une « grande cuisine » pour répondre aux besoins du milieu rural où les structures agricoles et alimentaires sont petites et les ateliers de transformation ou cuisines centrales existants peu nombreux. L'ambition est de construire un lieu de travail commun à des agriculteurs, des artisans des métiers de bouche, des collectivités qui produisent des repas pour les enfants. L'association souhaite également pouvoir lutter contre le gaspillage alimentaire en transformant les fruits et légumes actuellement jetés par les grandes surfaces, car défraîchis. Ce projet est conduit en étroite concertation avec la Communauté de Communes du Clunisois, qui porte les investissements immobiliers.

Depuis l'automne 2020, le laboratoire est opérationnel et à disposition de différents acteurs locaux (agriculteurs, restaurateurs, cantines scolaires, etc) souhaitant transformer des produits locaux. L'enjeu est désormais, au-delà du développement de la production, de structurer une filière allant « de la fourche à la fourchette » et c'est dans cette optique que la Communauté de Communes du Clunisois va développer un « Projet Alimentaire Territorial ».

- Cuisine centrale du Grand Autunois Morvan

La cuisine centrale du Grand Autunois Morvan prépare 1100 repas par jour et alimente une grande partie des cantines du territoire ainsi que des services de portage de repas à domicile (plus de 200). À la rentrée scolaire 2018, la CC a décidé de faire un essai d'approvisionnement des cantines du territoire en viande bovine fraîche 100 % locale. L'essai ayant été concluant, les années suivantes ont été plus engageantes. Ce sont désormais la viande fraîche (bœuf, porc, agneau), les fromages de chèvre, les yaourts, les légumes bio et le pain qui sont essentiellement d'approvisionnement local, ce qui représente 25 % des achats de la cuisine centrale. Les retours des encadrants des cantines et des enfants sont excellents : une meilleure qualité, moins de gaspillage, des coûts maîtrisés.

Dans cette démarche, une attention particulière est portée à l'équité des livraisons entre les différents producteurs impliqués. Les menus de la cuisine centrale sont réalisés en tout début d'année afin de permettre aux producteurs de planifier leur production et répondre ainsi au mieux à la demande de la collectivité. Les quarante producteurs déjà en place ou en cours d'installation se réunissent à la cuisine centrale plusieurs fois par an et par type de production pour organiser la répartition de l'approvisionnement.

- Restaurant municipal de Lons-Le-Saunier

Le restaurant municipal de Lons-le-Saunier élabore 5200 repas chaque jour à destination de l'hôpital, des écoles, centres aérés, entreprises, foyers pour les personnes âgées, personnes à mobilité réduite. C'est pour répondre à un enjeu de qualité de nappe phréatique que la municipalité de Lons-Le-Saunier a développé son restaurant municipal.

En 1985-1989, le Service Technique des Eaux de la municipalité s'alarme face aux montées régulières de pollutions de l'eau brute par les nitrates (avec des pics jusqu'à 40mg/l), et par des triazines (atrazine, simazine). En 1992 démarre un partenariat avec les agriculteurs : des conventions agricoles sont mises en place. Couvrant 70 ha environ et touchant 15 agriculteurs volontaires, le principe résidait en une indemnité versée aux exploitants en contrepartie de pratiques agricoles adaptées à l'environnement du captage : abandon de la culture du maïs dans la rotation des cultures, mise en place de bandes enherbées le long de

rivières ou de fossés, maintien des prairies extensives, fertilisation azotée raisonnée, etc. Des mesures pionnières. Résultat : une stabilisation des contaminations dans l'eau.

En 2001, pour améliorer encore la situation, la municipalité prend la décision d'utiliser le levier de la commande publique. Les agriculteurs sont incités à convertir leurs sols à l'agriculture biologique avec comme débouché aval la restauration scolaire collective. Deux céréaliers se lancent : leur blé bio, produit en partie sur la zone du captage est transformé en pain bio pour la restauration collective municipale. Au fil des années, la cuisine centrale et la municipalité convainquent des éleveurs bio de bovins d'approvisionner une autre filière de yaourts et fromages. Ils soutiennent aussi la réimplantation de maraîchers locaux. Le service de bœuf bio est généralisé en 2010 aux 5.000 repas, grâce à l'achat sur pied de 300 animaux à 25 éleveurs.

Depuis 2009, 45 agriculteurs livrent en direct la cuisine, soit 200 hectares convertis au bio sur les 920 du périmètre autour du captage. Cette opération a permis de limiter la pollution des eaux et d'éviter l'installation de systèmes de filtrage. Elle est jugée rentable, vu le coût de la dénitrification (1 euro du m³). Elle a surtout permis d'instaurer un dialogue instauré entre les gestionnaires de la ressource et les agriculteurs, pour trouver ensemble un chemin entre les contraintes des uns et des autres.

<https://www.ecla-jura.fr/bien-vivre-bien-etre/protger/politique-de-leau/>

<https://www.lonslesaulnier.fr/restaurant-municipal/>

« Penses pas bêtes »

- Comme pour tout projet, une réflexion globale sur les usages de l'eau est indispensable. Il conviendra ainsi d'éviter de « nouveaux » usages de l'eau, mais plutôt une réallocation/ substitution des quantités pouvant être prélevées durablement.

- Il ne faudra pas oublier d'analyser les projets envisagés selon les prismes « mobilité ».

- Ces projets sont également liés à des enjeux d'habitat, afin de maintenir la population sur le territoire et de fait conserver le nombre de consommateurs, notamment en proposant des logements adaptés pour tous, y compris des petits logements pour les jeunes ménages et les personnes âgées.

- Les projets pourront judicieusement s'articuler avec les dynamiques de « revitalisations des centres bourgs » et « petites villes de demain », qui portent également des politiques de maintien / réimplantation de commerces de proximité.

- Pour limiter la consommation d'espace, et s'inscrire dans l'objectif du zéro artificialisation nette, il est préférable que des espaces déjà urbanisés soient utilisés. La création ou l'aménagement des bâtiments sera préférentiellement prévu dans une zone urbaine qui permet la mixité des fonctions et l'accès en mobilité active.

- Dans le cadre d'installations, les projets nécessitent un accès au foncier. En fonction des cultures, la qualité du sol et la disponibilité en eau peut être déterminante (not. maraîchage).

- En matière de logistique et de transformation, il convient de réfléchir en dépassant le périmètre du cadre administratif et de travailler en complémentarité entre territoires.



3) Synergies avec les dispositifs

Recommandations

Lors du développement d'un projet autour des enjeux agricole et / ou alimentaire, il est fortement recommandé de se mettre en lien avec les structures qui portent le CRTE, le PCAET, le PAT ou le PLUi du territoire, le cas échéant. Des échanges bipartites, des réunions et des ateliers d'intelligence collective pourront permettre de partager les démarches et leurs calendriers, et d'identifier les synergies possibles et de les mettre en œuvre.

Les thématiques portées par les Plans Climat Air Energie Territoriaux étant très proches des thématiques portées par les Contrats de Relance et de Transition Ecologique étant très proches, les actions initiées dans le cadre des PCAET trouvent naturellement leur place dans le cadre des CRTE (aux périmètres géographiques près).

CRTE : pistes de synergies et exemples

Renforcer le projet « Mon territoire dans mon assiette » grâce à mon CRTE

- **Diagnostic** : Les éléments de diagnostic présentés précédemment (cf méthode phase 1) pourront tout à fait alimenter le diagnostic d'un CRTE.

- **Ateliers de concertation** : Il est recommandé d'inviter les acteurs du projet aux ateliers de concertation relatifs à la thématique.

Un atelier généraliste ou thématique peut également être l'occasion de faire connaître le projet « Mon territoire dans mon assiette ! » et de faire adhérer de nouveaux membres au collectif projet. La méthode de développement de projet présentée précédemment, fortement ancrée dans la co-construction avec les acteurs du territoire, est tout à fait en adéquation avec les recommandations de co-construction et de mobilisation des acteurs des CRTE.

Les ateliers de concertation du groupe projet pourront être intégrés dans la dynamique de concertation du CRTE.

- **Stratégie** : Les activités agricoles et l'alimentation sont des enjeux forts de la stratégie de Transition Écologique et de Développement d'un territoire. Ainsi, **il est recommandé de définir un axe « Agriculture et alimentation locale »**. La relocalisation de l'alimentation en fait partie. Pour un territoire rural, les activités agricoles ont un impact sur les émissions de gaz à effet de serres, sur la biodiversité et sont fortement impactées par le changement climatique ; pour un territoire urbain, le développement d'une agriculture diversifiée et durable permet de préserver les sols et la biodiversité, d'améliorer le bilan de séquestration carbone du territoire, de diminuer les émissions liées aux transports, d'accroître l'autonomie et la résilience alimentaire du territoire.

- **Plan d'action** : un projet d'agriculture et d'alimentation locale durable a toute sa place dans le plan d'actions d'un CRTE, ce qui lui donnera un cadre, un portage politique, un suivi, une valorisation ainsi qu'une obtention de financements facilitée. Il peut faire l'objet de plusieurs actions détaillées, pouvant aller d'une action de concertation et/ ou d'animation par la collectivité des acteurs de l'agriculture et/ ou de l'alimentation (collective, hors domicile, vente...) jusqu'à des actions portées par ces acteurs pour verdir leurs démarches. Il est recommandé que ces fiches actions correspondent aux jalons du projet, et qu'elles soient assorties d'indicateurs pour pouvoir les suivre, les évaluer et les valoriser.

- **Financements** : Les structures intéressées par de tels projets sont invitées à consulter la plate-forme Aides territoires pour des informations actualisées : <https://aides-territoires.beta.gouv.fr/>. Elles pourront également utilement consulter le site de la Région.

Les pistes de financements à la date de rédaction du document sont : Fonds de déficit d'opération de restructuration des locaux d'activité en centre-ville (ANCT), Soutien à l'investissement pour développer des solutions numériques locales (Banque des territoires), conception, déploiement d'outils numériques utiles au plus grand nombre (ANCT), Programme National pour l'Alimentation (PNA) (MAA et Ademe), Partenariat État/Collectivités au service des Projets Alimentaires Territoriaux (DRAAF), Dotation de solidarité rurale (DSR) (DRAAF). Des aides importantes sont actuellement attribuées par la DRAAF et le MAA dans le cadre du déploiement des Projets Alimentaires Territoriaux.

C(R)TE INSPIRANTS

Extraits du CTE Nièvre Ligérienne

Action « Projet Alimentaire Territorial »

Porteur de l'action : Nevers Agglomération

Contexte :

Une demande grandissante des particuliers pour une alimentation saine, locale et de bonne qualité.

Une production locale principalement dédiée à la viande avec une culture céréalière associée : un des principaux territoires français producteur de Charolais.

Un déficit de production locale de fruits et légumes pour répondre à la demande du SYMO Cuisine des Saveurs.

Des agriculteurs qui souhaitent se diversifier ou s'installer en maraîchage.

Un territoire favorable au développement d'une agriculture périurbaine : bassin de population important au centre d'un territoire rural.

Objectifs :

Structurer une filière maraîchage/arboriculture garantissant les débouchés et les approvisionnements et un prix juste et acceptable pour tous les acteurs.

Augmenter la part de produits locaux dans la restauration collective ; inciter à la culture de légumes de plein champ pour créer une offre qui réponde au besoin.

Actions déjà engagées sur le territoire :

Projets des communes et de l'agglomération :

Espace test « la Baratte »

Autres projets de maraîchage communaux : Coulanges, Varennes-Vauzelles, Challuy

Projet Banlay Fertile (agriculture urbaine)

Drive fermier situé à l'ASEM, accéléré par la crise COVID-19

En synergie avec le PAT du Conseil Départemental → des objectifs communs appliqués au niveau de l'agglomération (structuration de la filière agricole et alimentaire, facilitation des installations, sensibilisation du public à une alimentation saine...)

Prochaines étapes :

- Réflexion engagée dans le cadre d'un groupe de travail d'élus

- Recrutement d'un.e chargé.e de mission PAT pour une prise de poste en septembre 2021

- Vers l'élaboration d'un projet alimentaire territorial (PAT)

Réponse à l'AAP du Programme National pour l'Alimentation – volet émergence de nouveaux PAT

Démarche participative qui regroupera l'ensemble des acteurs de l'agriculture et de l'alimentation pour élaborer une stratégie et un plan d'action en 2022

<https://cte.ecologique-solidaire.gouv.fr/#@cteNievreLigerienne.view.projects.dir.projects>

Extraits CTE Haute-Saône

Action : Création d'une activité maraîchère sur une friche industrielle en reconversion

Le contexte

La CC des Combes dispose d'une friche industrielle dite « Devaux » de 10 ha à Scey/Saône qu'elle souhaite réaménager en trois secteurs :

- Un secteur dédié à la construction d'habitat résidentiel ;
- Un secteur aménagé en zone nature pour favoriser le lien direct avec la Saône ;
- Un secteur exploité par une maraîchère pour produire des fruits rouges. C'est cette activité qui fait l'objet de la présente fiche action.

Le projet

Créer une activité de maraîchage avec l'installation de 2 000 m² de serres en vue d'y produire des petits fruits rouges de saison (fraises et framboises). La production sera saisonnière avec un respect de l'environnement dans l'utilisation des matériaux et dans la pratique culturale. Les serres ne seront pas chauffées et l'irrigation sera réalisée par récupération de l'eau de pluie et via un captage de la nappe alluviale de la Saône.

La vente de la production sera destinée aux commerçants, restaurateurs locaux et en vente directe sur le site. Sachant que l'essentiel des fraises et framboises commercialisées dans le secteur proviennent de production européenne, la création de cette activité permet de favoriser les circuits courts et limiter les déplacements liés à l'approvisionnement de ces produits. Un emploi sera également créé.

Action : Essaimer le mouvement citoyen : « les incroyables comestibles »

Le contexte

« Les incroyables comestibles » est un mouvement citoyen et transgénérationnel sur l'agriculture urbaine participative et solidaire venu d'Angleterre qui vise l'auto-suffisance alimentaire des territoires et la nourriture saine et partagée pour tous.

Au début de l'année 2018, la famille Abrant-Grandgirard a intégré ce mouvement et cultive un terrain en plein centre-ville, mise à la disposition par la Commune de Vesoul. 5 familles se relaient au quotidien pour cultiver ce jardin et c'est environ une cinquantaine de personnes qui bénéficient des légumes produits sainement. Les familles partagent également des conseils avec les passants sur leur méthode de jardinage respectueuse de l'environnement et de la biodiversité.

La famille Abrant-Grandgirard cherche à développer ce dispositif auprès d'autres familles qui pourraient bénéficier de leur expérience.

Le projet

L'objectif est de trouver des citoyens volontaires prêts à utiliser les espaces libres dans les Communes pour y cultiver sainement des fruits et légumes à partager. Pour ce faire, la famille Abrant-Grandgirard se tient à la disposition des nouvelles familles pour partager leur expérience et pour essayer d'en mobiliser de nouvelles. Le rôle du Pays Vesoul-Val de Saône est de trouver du foncier disponible en partenariat avec les Communes et d'identifier des noyaux de citoyens qui souhaiteraient s'impliquer dans la démarche.

<https://cte.ecologique-solidaire.gouv.fr/#@plaireDansLaction.view.projects.dir.projects>



PCAET : pistes de synergies et exemples

Renforcer le projet « Mon territoire dans mon assiette » grâce à mon PCAET

- **Diagnostic** : Le diagnostic d'un PCAET ne va pas être structurant pour ce type de projet. Néanmoins, des informations utiles peuvent être intégrées pour conforter la dynamique : pratiques logistiques liées à l'alimentation du territoire (et émissions de gaz à effet de serre associées au transport), prélèvements d'eau non durables (notamment ceux liés aux usages agricoles) et pratiques agricoles favorables à la préservation de la biodiversité (à conserver en priorité).
- **Ateliers de concertation** : Les ateliers d'élaboration du PCAET sont une bonne occasion pour réunir les acteurs de l'agriculture, de l'alimentation locale, de la logistique de proximité autour d'une table et discuter de pratiques plus durables et locales (production, logistique de proximité, relocalisation de l'alimentation). Il est recommandé d'inviter les acteurs du projet aux ateliers de concertation relatifs à la thématique. Ils peuvent également être l'occasion de faire connaître le projet « Mon territoire dans mon assiette ! » et de faire adhérer de nouveaux membres au collectif. La relocalisation de l'alimentation est par ailleurs un concept relativement simple permettant de sensibiliser assez facilement les citoyens.
- **Stratégie** : Les activités agricoles et l'alimentation du territoire sont des enjeux forts de la stratégie d'un PCAET. Il est recommandé que le PCAET comprenne une orientation « Agriculture et alimentation locale ». La relocalisation de l'alimentation en fait partie. Pour un territoire rural, les activités agricoles ont un impact sur les émissions de gaz à effet de serre et sont fortement impactées par le changement climatique. Pour un territoire urbain, le développement d'une agriculture diversifiée permet de préserver les sols, d'améliorer le bilan de séquestration carbone du territoire, de diminuer les émissions liées aux transports, d'accroître l'autonomie et la résilience alimentaire du territoire.
- **Plan d'action** : un projet d'agriculture et d'alimentation locale durable a toute sa place dans le plan d'actions PCAET, ce qui lui donnera un cadre, un portage politique, un suivi, une valorisation. Il peut faire l'objet de plusieurs actions détaillées, pouvant aller d'une action d'animation par la collectivité des acteurs de l'agriculture et/ ou de l'alimentation (collective, hors domicile, vente...) jusqu'à des actions portées par ces acteurs pour verdir leurs démarches. Il est recommandé que ces fiches actions correspondent aux jalons du projet, et qu'elles soient assorties d'indicateurs pour pouvoir les suivre, les évaluer et les valoriser.

PCAET INSPIRANTS

Extraits du PCAET de la CC CAP Val de Saône

AXE 3. CONSOMMER EN ÉCONOMISANT LES RESSOURCES
OBJECTIF 3.1 CONSOMMER MIEUX, PLUS LOCAL

ACTION 3.1.1 CONSTRUIRE UN PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL

OBJECTIFS DE L'ACTION

- # S'inscrire dans les objectifs du Programme National pour l'Alimentation en faisant de l'alimentation un axe de développement fort ;
- # Répondre à l'objectif du SRCAE de favoriser la constitution de circuits économiques de proximité ;
- # Encourager la prise de conscience de chaque citoyen et le rendre acteur pour favoriser les achats responsables.

SOUS-ACTIONS :

- Recrutement d'un chargé de mission pour assurer le suivi et l'animation du projet

- Identifier et rassembler les acteurs de l'instance de gouvernance du PAT (Collectivités territoriales, DRAAF, CIVAM, Chambre d'agriculture, Agriculteurs etc.)

- Réaliser un diagnostic partagé : # État des lieux de la production agricole et alimentaire locale ; # Besoin alimentaire du territoire ; # Atouts et contraintes socio-économiques et environnementales du territoire

- Élaborer une stratégie alimentaire territoriale et un plan d'actions partenariales répondant aux enjeux sociaux, environnementaux, économiques et de santé :

- # Identifier et promouvoir les circuits de proximité (recensement des circuits de proximité existants, élaboration d'un guide sur la consommation éco-responsable, communiquer sur la vente de paniers bio dans les offices de tourisme etc.)

- # Soutenir un projet d'ouverture d'une épicerie locale (ex : Poncey-les-Athée) en recensant les agriculteurs volontaires pour la mise en vente directe et la mise en place d'un partenariat

- # Soutenir et développer la plateforme « Bienvenue à la ferme » de la chambre d'agriculture (relayer la plateforme auprès des habitants, relai auprès des agriculteurs du territoire etc.)

- # Faciliter les initiatives en mettant à disposition des locaux et en organisant des événements (marchés des producteurs locaux, journée fermes ouvertes etc.)

LIEN AVEC D'AUTRES ACTIONS :

Action 3.1.2 (ci-dessous) : Les agriculteurs locaux peuvent être associés à une réflexion sur la favorisation de l'approvisionnement local dans les marchés publics de restauration collective.

ACTION 3.1.2 DÉVELOPPER L'APPROVISIONNEMENT LOCAL DE QUALITÉ DE LA RESTAURATION COLLECTIVE

OBJECTIFS DE L'ACTION

- # Dépasser les 20% d'approvisionnement en Bio

- # Réduire les émissions de GES liée à l'approvisionnement alimentaire de la restauration collective

- # Réduire la production de déchets liée au gaspillage alimentaire

SOUS ACTIONS

- Poursuivre les actions favorisant l'achat de produits locaux et responsables :

- # S'inscrire à la plateforme Agrilocal 21 afin de favoriser les producteurs locaux et biologiques

- # Engager une concertation avec les agriculteurs locaux et les plateformes de transformation pour favoriser les achats locaux, pour ne pas exiger de normes ou contraintes techniques que les agriculteurs locaux ne pourraient pas satisfaire

- # Maintenir des clauses sociales et environnementales dans les cahiers des charges

- # Sortir le pain des marchés d'approvisionnement pour privilégier l'achat de pains frais livrés quotidiennement (en cours)

- # Engager une réflexion sur l'utilisation de vaisselles sans plastique dans les crèches (perturbateurs endocriniens, pollution, ...)

- Faire évoluer les habitudes de consommation dans la restauration collective

- # Poursuivre la réduction de la part de la viande dans les menus

- # Adapter les menus en fonction des fruits et légumes de saisons

- Réduire le gaspillage alimentaire de la restauration collective

- # Sensibiliser au gaspillage alimentaire dans les restaurants collectifs (écoles, collèges, lycées)

- # Mettre en place un système de pesée des déchets alimentaires afin d'adapter les quantités commandées (écoles, collèges, lycées)

LIEN AVEC D'AUTRES ACTIONS :

Action 3.2.3 (Réduire les déchets fermentescibles en développant le compostage) : Réduire le gaspillage alimentaire permet de réduire les quantités commandées mais aussi de réduire la quantité de déchets fermentescibles

AXE 4. TRAVAILLER ET PRODUIRE EN PRESERVANT L'ENVIRONNEMENT

OBJECTIF 4.1 ACCOMPAGNER LA TRANSITION AGRICOLE

ACTION 4.1.1 ACCOMPAGNER UNE TRANSITION DES GRANDES CULTURES VERS DES MODES PLUS ECONOMES ET MOINS EMETTEURS DE GES

OBJECTIFS DE L'ACTION

Tendre à l'horizon 2050 vers une réduction de 12% sur les consommations énergétiques et de 16% sur les émissions de GES liées à l'agriculture.

SOUS ACTIONS

- Recenser les acteurs vertueux du territoire et valoriser leur expérience
- # Recenser les agriculteurs étant passés en agriculture biologique ou ayant mis en place des Mesures Agro Environnementale et Climatique etc.
- # Réaliser un retour d'expérience de ces agriculteurs et s'appuyer sur ces derniers pour sensibiliser plus largement
- # Élaborer un guide des pratiques agricoles qui réduisent les émissions de GES, applicables aux types d'agriculture du territoire, en partenariat avec la chambre d'agriculture
- # Organiser des rencontres-débats autour de ces pratiques pour sensibiliser les agriculteurs et permettre un retour d'expériences
- Favoriser les systèmes de production respectueux de l'environnement
- # Passer en agriculture biologique
- # Mettre en place des Mesures Agro-Environnementales et Climatique
- # Réaliser des diagnostics Dia'terre (diagnostic énergie et gaz à effet de serre à l'échelle de l'exploitation agricole) menés par la Chambre d'Agriculture
- Optimiser les outils de production et les machines agricoles pour consommer moins d'énergie (passage au banc d'essai, pratiquer éco-conduite)
- Modifier les techniques pour une réduction de l'apport en intrants
- # Réaliser un bilan azote des exploitations de manière à optimiser les apports selon les besoins réels
- # Fractionner les amendements permettant d'adapter les volumes aux besoins des plantes.
- # Valoriser les produits organiques (intrants d'élevage etc.) pour limiter la multiplication d'émissions
- # Cultiver des légumineuses pour fixer les nitrates

Pilote : Agriculteurs, Chambre d'Agriculture de Côte d'Or, Communauté de communes / Partenaires : Associations environnementales, CIVAM, AFIP, CUMA, DRAAF, DDT, Région BFC, CD 21, GAB, FAFSEA

LIEN AVEC D'AUTRES ACTIONS

Action 3.1.1 Lien avec le Projet Alimentaire Territorial

ACTION 4.1.2 ACCOMPAGNER L'ÉVOLUTION DES PRATIQUES D'ÉLEVAGE ET DE GESTION DES PRAIRIES POUR AMÉLIORER LE BILAN EN TERMES DE GES

OBJECTIFS DE L'ACTION

Tendre à l'horizon 2050 vers une réduction de 12% sur les consommations énergétiques et de 16% sur les émissions de GES liées à l'agriculture.

SOUS ACTIONS

- Agir sur l'alimentation des cheptels
- # Substituer l'apport en glucides par des lipides insaturés produits localement (colza, lin, tournesol...)
- # Favoriser les légumineuses dans les prairies
- # Maximiser le temps de pâturage et privilégier le stockage du lisier en fosse (dans le respect des normes de dimensionnement en vigueur)

- Optimiser la gestion des prairies pour augmenter le stock de carbone en favorisant le pâturage tournant dynamique
- # Augmenter la durée de rotation des prairies
- # Apporter modérément de l'azote organique pour augmenter la capacité de stockage des prairies (restitution des résidus de culture ou d'épandage)
- # Minimiser le travail du sol pour augmenter la vitesse de dégradation de la matière organique
- # Favoriser le maintien de prairies à la place de peupleraies
- Mieux stocker les effluents (cf. fiche 4.4.3 Méthanisation)

Info financement : Le Conseil départemental de Côte d'Or finance les Mesures Agro Environnementales et Climatiques (MAEC)

Pilote : Agriculteurs - Chambre d'Agriculture de Côte d'Or / Partenaires : Associations environnementales – CIVAM – AFIP – CUMA – DRAAF – DDT - Région BFC - CD 21 – GAB – Communauté de communes

LIEN AVEC D'AUTRES ACTIONS

Action 3.1.1 Lien avec le Projet Alimentaire Territorial

ACTION 4.1.3 ACCOMPAGNER L'ADAPTATION DE L'AGRICULTURE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

OBJECTIFS DE L'ACTION

L'objectif est d'anticiper la modification des aires de répartitions des espèces cultivées, des maladies, des adventices et des ravageurs en changeant les pratiques agricoles et les espèces cultivées.

SOUS ACTIONS

- Adapter les cultures
- # Favoriser les cultures moins sensibles à la chaleur et moins consommatrices d'eau (tournesol, sorgho et orge ou légumineuses : pois, luzerne)
- # Utiliser des variétés plus précoces afin d'éviter les fins de cycles difficiles
- Adapter les pratiques culturales
- # Réorganiser le travail en avançant les semis et envisager des cultures en dérobé (agroforesterie, polyculture, culture associée etc.) si la disponibilité en eau est suffisante
- # Pratiquer le non-labour afin de préserver la fraîcheur du sol
- # Allonger les rotations pour lutter contre les adventices engendrés par le non-labour
- # Développer des assurances-récoltes pour pallier aux variabilités des volumes récoltés
- Adapter l'élevage au changement climatique
- # Maintenir la race charolaise sur le territoire car résistante à la chaleur (85% des bovins du département en 2015)
- # Créer des espaces ombragés dans les prairies (en privilégiant la plantation d'arbres)
- Inciter à la mise en place de bandes enherbées en bordure de parcelle
- # Afin de limiter la diffusion et la pollution des sols par les intrants, favoriser l'infiltration de l'eau et servir d'habitat pour la biodiversité
- Développer la production d'énergie renouvelable dans les milieux agricoles afin de pérenniser les installations agricoles via un complément de revenu

Pilote : Chambre d'Agriculture de Côte d'Or – Agriculteurs / Partenaires : Associations environnementales, CIVAM, AFIP, CUMA, DRAAF, DDT, Région BFC, CD21, GAB, Communauté de communes

LIEN AVEC D'AUTRES ACTIONS : *Action 3.1.1 Lien avec le Projet Alimentaire Territorial*

<https://www.ccvsc01.org/economie-environnement/pcaet/>

Extraits du PCAET de la CC Puisaye Forterre

Orientation 3 : Préserver et valoriser nos ressources locales

Fiche action 3.1 : Élaborer un Projet Alimentaire Territorial (PAT)

Prévus à l'article 39 de la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014, les projets alimentaires territoriaux (PAT) sont élaborés de manière concertée avec l'ensemble des acteurs d'un territoire. Ils s'appuient sur un diagnostic partagé faisant un état des lieux de la production agricole locale et du besoin alimentaire exprimé au niveau d'un bassin de vie, aussi bien en termes de consommation individuelle que de restauration collective.

Actuellement, la CCPF ne dispose pas d'un PAT, mais quelques projets ont vu le jour sur notre territoire : création d'un magasin de producteurs à Toucy, édition d'un annuaire des producteurs locaux par la CCPF, groupement de commande pour les restaurations collectives, création d'une cuisine centrale à Charny Orée de Puisaye, soutien à l'introduction de produits locaux en restauration collective...

3.1.1 Réaliser un Projet Alimentaire Territorial (PAT)

- Relocaliser l'alimentation en développant une agriculture sous signe de qualité (bio et local, AOP, label...) au plus près du bassin de vie.
- Répondre à l'attente des habitants en matière d'alimentation durable et de santé.
- Lutter contre le réchauffement climatique à travers la préservation des terres agricoles et viticoles.
- Réduire l'utilisation des engrais azotés dans l'agriculture.
- Développer l'emploi local non-délocalisable dans le secteur agricole.
- Promouvoir l'image du territoire de Puisaye-Forterre à travers ses produits de terroir.
- Rapprocher les producteurs, les transformateurs, les distributeurs et les consommateurs, pour développer l'agriculture durable sur le territoire et la qualité de l'alimentation.
- Donner une cohérence d'ensemble à toutes les actions qui sont menées par les différents acteurs locaux afin de structurer l'émergence d'une alimentation locale, saine et accessible à tous.

Un prestataire sera recruté pour la réalisation du PAT.

3.1.2 Animer le Projet Alimentaire Territorial

Pilotage : Communauté de communes de Puisaye-Forterre : pôle Aménagement du territoire / Partenaires : Associations ; Région BFC ; Chambres d'agriculture ; Association Le PARC ; agriculteurs ; DRAAF ; Réseau Rural BFC ; communes

Fiche action 3.2 : Renforcer la capacité des acteurs du monde agricole à adopter des pratiques durables

Contexte : En milieu rural, l'agriculture peut représenter plus de la moitié des émissions de gaz à effet de serre (GES). Les principales sources d'émissions de GES de l'agriculture sont les intrants chimiques, la digestion et déjection des cheptels et la consommation d'énergie (engins agricoles et bâtiments). Sur le territoire de Puisaye-Forterre, l'agriculture émet 185 000 tonnes de CO₂ par an. Les émissions liées à la consommation d'énergie sont minoritaires et l'impact sur le climat des pratiques agricoles provient principalement des émissions de méthane (CH₄) et de protoxyde d'azote (N₂O).

Les agriculteurs seront les premiers impactés par le changement climatique. Il est donc nécessaire d'apporter des solutions.

3.2.1 Inciter à la réalisation d'un diagnostic énergie-gaz à effet de serre pour l'agriculture et la forêt

Pour élaborer un diagnostic territorial partagé, l'ADEME a développé l'outil ClimAgri®, utilisable à différentes échelles de territoires. ClimAgri® permet de rassembler des acteurs autour d'un diagnostic chiffré des consommations d'énergie et des émissions de GES de l'agriculture, de hiérarchiser les actions à mettre en oeuvre, puis de co-construire un plan d'action.

3.2.2 Formaliser un partenariat avec les Chambres d'Agriculture / Biobourgogne

Ce partenariat aura pour but d'accompagner les agriculteurs dans leur pratique et de les rendre moins sensibles et dépendants aux intempéries.

Plusieurs sous actions sont possibles :

- Réaliser des diagnostics
- Organiser des réunions d'information
- Faire des essais test

Pilotage : Communauté de communes / Partenaires : Chambres d'agriculture ; Biobourgogne ; Associations ; Agriculteurs ; CUMA ; Conseils Départementaux

Fiche action 3.3 : Développer une alimentation durable

Contexte : L'alimentation est au coeur des enjeux environnementaux, sanitaire et socio-économique. Face à l'augmentation des besoins à l'échelles de la planète, l'alimentation durable s'impose comme un défi collectif à relever et comme une voie d'avenir pour nos filières alimentaire.

L'alimentation durable est une alimentation accessible à tous et toutes, saine et équilibrée, répondant aux besoins nutritionnels humains. Elle est produite par des modèles agricoles qui préservent l'environnement, le climat, les sols, l'eau, la biodiversité naturelle et domestique, ainsi que le bien-être des animaux d'élevage.

3.3.1 Participer à une meilleure organisation de l'alimentation du territoire et encourager le respect des saisonnalités

- Aménager des espaces de vente de produits locaux
- Développer la création de jardins partagés
- Introduire du local et du local et bio dans la restauration collective du territoire

3.3.2 Inciter les organismes professionnels à réorganiser les structures de transformation et d'abattage

Il peut s'agir d'inciter l'abattage à la ferme ou la création d'une structure d'abattage.

3.3.3 Actualiser l'annuaire des producteurs du territoire de Puisaye-Forterre

Pilotage : Communauté de communes / Partenaires : Chambres d'Agriculture ; CUMA ; Biobourgogne ; Associations ; Agriculteurs ; Office de Tourisme ; Conseils Départementaux

<https://www.puisaye-forterre.com/valoriser-2/lenergie-et-le-climat/plan-climat-air-energie-territorial/>

PLU(i) : pistes de synergies et exemples

Renforcer le projet « Mon territoire dans mon assiette » grâce à mon PLUi

- **Rapport de présentation** : Le rapport de présentation comprend habituellement un diagnostic agricole et un diagnostic économique. De façon à faciliter le déploiement d'une économie circulaire territoriale, il est recommandé qu'en plus des questions des zones artisanales et industrielles, le diagnostic économique soit élargi aux activités en lien avec l'artisanat, la forêt, l'agriculture, les services de restauration, voir aux bénéficiaires d'une alimentation de proximité (services de restauration collective, restaurants, AMAP). Le cas échéant, des éléments de diagnostic extérieur pourront utilement venir enrichir les diagnostics du PLUi.

- **Ateliers de concertation** : Inviter aux ateliers de concertation relatifs à cette thématique les acteurs du projet.

- **PADD** : La production agricole locale et diversifiée peut s'inscrire dans une orientation « **préservation des espaces agricoles** ». Pour favoriser la dynamique, il est indispensable que le PLUi limite la consommation d'espace et préserve les terrains agricoles, notamment en visant la réduction de l'artificialisation des sols à hauteur de 50 % par rapport aux 10 années précédant l'approbation du document d'urbanisme (projet de loi Climat et Résilience). La création/ structuration d'activités autour de la transformation, distribution, commercialisation des produits agricoles locaux pourra s'inscrire dans une orientation du PADD visant à « **développer une économie locale** ». Pour cela, des emplacements réservés pourront être prévus dans le zonage et permettre ainsi à la communauté de communes de réaliser ses projets relatifs à des installations d'intérêt général.

- **Règlement** : L'orientation « **préservation des espaces agricoles** » peut se déployer autour des enjeux de préservation et de reconquête de productions agricoles diversifiées à proximité des villes et villages. En application du Code de l'Urbanisme, les secteurs agricoles à préserver seront zonés en « agricole » (A). Les secteurs agricoles à préserver en raison d'un fort potentiel agronomique pourront être repérés sur une trame spécifique et zonés à minima en « agricole » (A) voir en zone "agricole protégée" (Ap plus strict). En complément, les éléments du zonage et du règlement

s'attacheront à préserver les espaces agricoles (par exemple en prévoyant peu de STECAL, en étant vigilant vis-à-vis du développement désordonné des centrales photovoltaïques...). Les parcelles bénéficiant d'un fort potentiel agronomique classées comme zones à urbaniser dans un PLUi précédent peuvent être reclassées en zone A en l'absence de projet urbain.

Par ailleurs, il serait préférable que le règlement et le zonage ne soient pas trop restrictifs sur la destination des espaces dégradés (bâti à l'abandon, zones polluées) de façon à pouvoir favoriser la mixité des fonctions (agriculture, activité, habitat, etc), le cas échéant.

- **OAP** : cette thématique pourrait s'inscrire dans une OAP « commerces de proximité » qui définirait les localisations préférentielles des commerces en prenant en compte le maintien d'une offre commerciale diversifiée de proximité permettant de répondre aux besoins courants de la population.

PLU(i) INSPIRANTS

PLUi valant SCOT de la CU Creusot Montceau (approuvé par le conseil communautaire du 18 juin 2020)

Extraits du PADD :

LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE : UNE OPPORTUNITÉ DE CHANGEMENT, UN MOTEUR POUR LE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Protéger véritablement des ressources existentielles

L'espace et les sols : une ressource à reconsidérer

Un objectif de revalorisation des espaces agricoles

Les espaces agricoles ont longtemps servi de support au développement de l'urbanisation et dans des proportions quelques fois irraisonnées, sans penser aux multiples conséquences associées (éloignement des centres, extension des réseaux, mitage du paysage...). Dans la poursuite des efforts déjà entrepris ces dernières années sur le territoire de la CCM, l'objectif est de développer cette sobriété foncière, indispensable si l'on veut valoriser les productions agricoles de qualité, structurer un développement urbain viable et protéger nos paysages ruraux. [...] C'est définitivement la fin des extensions linéaires sans fin, mais plutôt une volonté de retisser du lien et créer de nouvelles formes urbaines, plus adaptées à nos modes de vie évolutifs. [...]

Tirer profit des ressources locales

Assurer les capacités productives des activités agricoles et forestières

Économie et mutation agricoles

Le maintien d'une agriculture diversifiée et dynamique est un enjeu fort sur le territoire de la CCM et le PLUi entend contribuer à son maintien.

Afin de préserver ces capacités de production et par là, la qualité des paysages associés à la filière d'élevage (voir aussi 4.1), il classe en Agricole les espaces exploités et les soustrait ainsi aux pressions d'artificialisation (urbanisation, infrastructure, production d'énergie renouvelable, ...). Par là, il garantit à la profession agricole l'outil foncier indispensable à son activité, sur une période relativement importante. Le reclassement de certaines zones, initialement envisagées pour l'urbanisation, en zones agricoles, viendront même renforcer, modestement, leurs capacités. De même, le regroupement de l'urbanisation nouvelle autour des noyaux urbains existants, ainsi que la réduction des effets d'emprise par logement créé, constituent des principes qui garantiront un maintien optimal des espaces agricoles.

En sus, l'enclavement des sièges d'exploitation posant localement certains problèmes de fonctionnalité et de voisinage, dans des communes où tissu pavillonnaire et agriculture sont imbriqués, les espaces fonctionnels autour des exploitations, ont fait l'objet d'une attention particulière. Ainsi, le plan de zonage prend en compte la localisation des sièges d'exploitation, les besoins de desserte des parcelles et la cohérence des surfaces agricoles.

Au-delà, conscients qu'une nouvelle voie s'ouvre à l'agriculture avec les attentes sociétales d'une production alimentaire locale, « bio », souvent maraîchère et fruitière, et la montée en puissance des consommations de proximité (circuits courts, AMAP, marchés des cantines et repas collectifs, points de vente des producteurs, etc), les élus communautaires souhaitent engager une réflexion globale, avec tous les représentants professionnels directement concernés et les consommateurs.

L'élaboration d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT) pourra être le cadre et la première étape de la dynamique. Il vise à rapprocher les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les collectivités territoriales et les consommateurs et à développer l'agriculture et la qualité de l'alimentation sur les territoires. Il fixe une stratégie et un programme d'actions sur la base d'un diagnostic partagé faisant un état des lieux de la production agricole locale et du besoin alimentaire exprimé au niveau d'un bassin de vie ou de consommation, aussi bien en termes de consommation individuelle que de restauration collective. L'état des lieux et la stratégie permettront d'évaluer, entre autres:

- les besoins, initiatives et sites propices à l'installation de points de vente, en tissu urbain ou à côté de sièges ou bâtiments d'exploitation ou coopératifs;

- les questions des installations et de l'accès au foncier qui ne manqueront pas de se poser.

Le PLUi pourra alors, ultérieurement, être adapté pour intégrer des mesures adaptées, justifiées et concrètes, pour faciliter la mise en œuvre du programme d'actions: desserte et accessibilité, espaces réservés, règlement sur mesure...

Extrait du règlement :

Zone A : dispositions applicables [...]

Description de la zone: Il s'agit d'une zone agricole qu'il convient de protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles.

Elle comprend le secteur: Am: zone maraîchère en milieu urbain

Les destinations et sous-destinations

Destination	Sous-destination	Secteurs	
		A	Am
Habitation	Logement	N°3, N°6, N°7, N°8	X
	Hébergement	X	X
Commerces et activités de services	Artisanat et commerce de détail	X	X
	Restauration	X	X
	Commerce de gros	X	X
	Activités de services où s'effectue l'accueil d'une clientèle	X	X
	Hébergement hôtelier et touristique	X	X
	Cinéma	X	X
Equipements d'intérêt collectif et services publics	Locaux et bureaux accueillant du public des administrations publiques ou de leurs délégataires	X	X
	Locaux techniques et industriels des administrations publiques ou de leurs délégataires	X	X
	Etablissements d'enseignement, de santé et d'action sociale	X	X
	Salle d'art et de spectacles	X	X
	Equipements sportifs	X	X
	Autres équipements recevant du public	X	X
Exploitation agricole et forestière	Exploitation agricole	N°1, N°2, N°4, N°5, N°1, N°2	N°9
	Exploitation forestière	N°1, N°2	X
Activités des secteurs secondaires ou tertiaires	Industrie	X	X
	Entrepôt	X	X
	Bureau	X	X
	Centre de congrès et d'exposition	X	X

Les autres usages et occupations

	A	Am
Les éoliennes ou parcs éoliens	✓	X
Les carrières	X	X
L'occupation du terrain par des caravanes ou toute forme d'habitat mobile hormis les aires d'accueil pour les gens du voyage prévues au schéma départemental des gens du voyage et aires d'accueil communales ou intercommunales pour les gens du voyage sédentarisés	X	X
Les constructions ou installations à moins de 20 mètres d'un cours d'eau ou d'un plan d'eau (protection de la ressource en eau et la continuité écologique)	X	X
Les affouillements et exhaussements du sol non soumis à une autorisation d'occupation du sol ou des recherches archéologiques	X	X

Contact : Romain.ANCEL@creusot-montceau.org

https://www.creusot-montceau.org/index.php?option=com_multicategories&view=article&id=2447:2020-06-26-13-22-24&Itemid=99

PLUI (en cours d'élaboration) de la CC Vosges du Sud

Extrait du PADD (débattu en CC le 7 janvier 2020) :

3 - Le défi de la TRANSITION ÉCONOMIQUE

[...]

3c/ POURSUIVRE LA DIVERSIFICATION AGRICOLE ET SYLVICOLE

Développer la diversification agricole en accompagnant les projets et mettre en valeur les productions traditionnelles

Encourager les projets de diversification agricole et de ré-ouverture des paysages, tout en assurant le maintien et la mise en valeur des productions traditionnelles, permet d'assurer un développement équilibré du territoire de la CCVS.

Les porteurs de projets doivent être accompagnés de manière conjointe par la Chambre des métiers et par la Chambre d'Agriculture.

- Veiller à ne pas bloquer les exploitations dans leur diversification et préserver les espaces stratégiques à leur développement traditionnel ou nouveau.
- Accompagner la mise en place de circuits courts
- Accompagner la création de sites d'hébergement et/ou de restauration.

4 - Le défi de la TRANSITION ÉCOLOGIQUE

4a/ MAÎTRISER LA CONSOMMATION FONCIÈRE DES ESPACES AGRICOLES ET FORESTIERS

Forêt et agriculture marquent le territoire dans ses paysages, contribuent à la biodiversité et aux continuités écologiques et garantissent des emplois. La préservation de ces espaces reste prioritaire pour les diverses fonctions apportées.

Cet objectif fait écho à la maîtrise du développement urbain qui doit être en adéquation avec les besoins en matières de logement, d'infrastructures, d'équipements - services et d'espace économique.

Réduire la pression de l'urbanisation sur les espaces naturels, agricoles et forestiers

Même si l'urbanisation crée une tension modérée sur les milieux naturels dans le territoire de la CCVS, l'expansion urbaine conduit à une perte de terres exploitables et à la diminution des milieux naturels et des espèces qui y sont associées.

- Définir des espaces dédiés à l'agriculture et à la forêt et limiter le « gel » des terres
 - définir des espaces dédiés avec des sous-secteurs permettant l'implantation de bâtiments utiles aux exploitations ;
 - assurer l'opérationnalité des futures zones à urbaniser pour ne pas figer à trop long terme des terrains (dimensionnement en cohérence avec les besoins en matière d'habitat, d'équipements, de services, d'activités).
 - Créer des conditions favorables à l'exploitation forestière et agricole tout en protégeant les habitants des nuisances induites par les entreprises ou exploitations
 - o Réserver des zones pour les infrastructures, telles que les scieries, les espaces de stockage et les accès aux massifs forestiers, sans affecter par des nuisances les constructions existantes ;
- [...]

4f/ PROMOUVOIR UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE À LA SANTÉ

Conforter la qualité du cadre de vie pour la santé : offre de soins, mobilité douce, qualité de l'habitat, qualité de l'alimentation

[...]

Le présent projet conforte : [...]

- les circuits courts agricoles permettant d'offrir davantage de produits frais aux habitants.

<https://www.ccvosgesdusud.fr/amenagement-territoire/plan-local-urbanisme-intercommunal.htm>

Tableau récapitulatif des synergies

Etapes	Projet	CRTE	PCAET	PLUi
Diagnostic	(phase 1) Identifier l'écosystème d'acteurs : - échanges avec les services de la collectivité et des collectivités partenaires ainsi que les DDT pour recenser les partenariats possibles. - acteurs du territoire à inviter dans le cadre de la démarche Connaître son territoire : • Diagnostics agricoles • Diagnostic commercial • Diagnostic transformation et distribution	Les éléments de diagnostic du projet pourront alimenter le diagnostic d'un CRTE.	Élargir le diagnostic : - pratiques logistiques liées à l'alimentation du territoire (et EGES associées), - prélèvements d'eau non durables (not. liés aux usages agricoles) - pratiques agricoles favorables à la préservation de la biodiversité	- Élargir le diagnostic économique aux activités en lien avec l'artisanat, la forêt, l'agriculture, les services de restauration, les bénéficiaires d'une alimentation de proximité - des éléments de diagnostic extérieur peuvent enrichir les diagnostics du PLUi
Concertation	(phase 1) - Mobiliser les acteurs du territoire, les services de la collectivité et des collectivités partenaires, des chambres consulaires et partir de l'expression sensible de leurs besoins : - partager et enrichir les diagnostics ; - se connaître par le partage des pratiques ; - faire émerger des idées de projet collectives qui répondent aux besoins.	Atelier généraliste et/ ou thématique : - Inviter aux ateliers de concertation les acteurs du projet - Faire connaître le projet pour faire adhérer de nouveaux membres au collectif et mixer les horizons Ateliers groupe projet : à intégrer dans la vie du CRTE	Ateliers agriculture, mobilité, grand public ; - réunir les acteurs du territoire autour d'une table et discuter de pratiques plus durables et locales - Inviter aux ateliers de concertation les acteurs du projet - Faire connaître le projet pour faire adhérer de nouveaux membres au collectif et mixer les horizons	- Inviter aux ateliers de concertation les acteurs du projet
Stratégie	(fin phase 1) - Le choix de l'idée de projet qui sera développé pourra être effectué par les acteurs, par la CC, ou par les deux. - La démarche de gestion de projet étant collective, il conviendra de s'assurer que l'idée de projet choisie rassemble suffisamment d'acteurs pour former un collectif, qu'elle répond à un besoin du territoire et qu'elle est pourvoyeuse d'emploi et d'activité.	- Définir un axe « Agriculture et alimentation locale » - Les activités agricoles et l'alimentation sont des enjeux forts de la stratégie de Transition Écologique et de Développement d'un territoire. La relocalisation de l'alimentation en fait partie.	- définir une orientation « Agriculture et alimentation locale » - Les activités agricoles et l'alimentation sont des enjeux forts de la stratégie d'un PCAET. La relocalisation de l'alimentation en fait partie.	PADD : - orientation « préservation des espaces agricoles » - limiter la consommation d'espace et préserver les terrains agricoles (réduction de l'artificialisation des sols de -50 % / 10 années précédentes) - orientation « développer une économie locale »
Plan d'actions	(Phase 2. De l'idée au projet) • Définir le cadre du projet • Bâtir le collectif du projet, identifier un porteur, la gouvernance, ...	- un projet d'agriculture et d'alimentation locale a toute sa place dans le plan d'action du CRTE, ce qui lui donnera un cadre, un portage	- un projet d'agriculture et d'alimentation locale a toute sa place dans le plan d'actions du PCAET, ce qui lui donnera un cadre, un portage politique,	Règlement et zonage : - secteurs agricoles en A / Ap - limiter les STECAL - reclasser certaines parcelles AU au précédent PLUi en A

• Étudier les opportunités et/ou expérimenter (Phase 3. Du projet à la création d'activité) • Accompagner le porteur de projet et le collectif à formaliser l'organisation, l'écosystème, le modèle économique et juridique. • Potentielle nouvelle mobilisation d'outils de financement.	politique, un suivi, une valorisation, ainsi qu'une obtention de financement facilitée - intégration au moyen de plusieurs fiches actions détaillées (de la collectivité, des acteurs de l'agriculture, de l'alimentation...) correspondant aux jalons du projet, assorties d'indicateurs pour pouvoir les suivre, les évaluer et les valoriser - Financements: consulter la plate-forme Aides territoires https://aides-territoires.beta.gouv.fr/ et le site de la Région.	un suivi, une valorisation - intégration au moyen de plusieurs fiches actions détaillées (de la collectivité, des acteurs de l'agriculture, de l'alimentation...) correspondant aux jalons du projet, assorties d'indicateurs pour pouvoir les suivre, les évaluer et les valoriser	en l'absence de projet urbain - ne pas être trop restrictif sur la destination des espaces dégradés pour favoriser la mixité des fonctions - prévoir des emplacements réservés pour implanter des installations d'intérêt général OAP « commerces de proximité » pour définir les localisations préférentielles des commerces
---	--	---	--



Fiche thématique 2 - Tourisme doux

Alliance du tourisme durable et de la mobilité douce, la thématique tourisme doux permet de développer un tourisme utile aux habitants par le renforcement des solutions de déplacements doux, commerces, restauration ou activités sportives, et porteur d'activités économiques touristiques à proprement parler telles qu'hébergement ou activités.

Les mobilités douces sont un enjeu majeur de la relance économique et de la transition écologique, si vous êtes en CRTE, cette thématique a toute sa place dans votre contrat. En la liant au tourisme, vous créez pour votre territoire une dynamique économique complémentaire.

Se détendre, se relaxer et se ressourcer, c'est ce que la plupart des gens désirent quand ils pensent aux vacances. Pour nombre d'entre eux, les vacances et la nature ne font qu'un. Ceci explique que le tourisme soit, plus que tout autre secteur économique, tributaire d'une nature et d'un environnement restés intacts. La crise sanitaire du COVID-19 n'a fait que renforcer les nouvelles aspirations des visiteurs : soit de grands espaces et de nature préservée, besoin de découverte et de participation à la protection des milieux sensibles, envie de se déplacer doucement, sans polluer, de prendre son temps...

Pour une offre touristique durablement attractive, il faut réfléchir à des aménagements durables et respectueux de la nature. Le tourisme dit « doux » ne porte pas trop préjudice ni au sol, ni à l'eau, ni à l'atmosphère, et les trajets se font, autant que faire se peut, en utilisant les moyens de transport non polluants. Pour les équipements touristiques tels que les hôtels, les restaurants et les bases de loisirs, le tourisme doux va également de pair avec des techniques ménageant les ressources et permettant d'économiser l'eau et l'énergie.

Retrouvez dans ce chapitre des arguments pour en parler, des pistes pour mener à bien ce projet, des exemples et des réflexions sur les synergies entre ce projet et les CRTE, PCAET et PLUi.

ÉCONOMIE CIRCULAIRE 3 domaines, 7 piliers



1) Contexte

Boussole de l'économie circulaire

Le projet « Tourisme doux » peut s'ancrer dans plusieurs piliers de l'économie circulaire :

- exploitation et achats durables ;
- écologie industrielle et territoriale ;
- économie de la fonctionnalité ;
- consommation responsable.

Des arguments pour en parler !



Le projet « Tourisme doux » est un projet qui active les circuits économiques entre acteurs de la restauration, de l'hébergement, de l'artisanat, de la production agricole, de la mobilité, du sport, de la nature ou du patrimoine. C'est également un projet qui permet de prendre conscience des richesses du territoire et de les mettre en valeur, au profit des touristes mais également des habitants.

Le projet « Tourisme doux » contribue à relever plusieurs défis du territoire :

- **économiques** : préserver et valoriser les activités économiques du territoire (gastronomie, productions agricoles et artisanales, hébergements, services sportifs, etc) ;
- **environnementaux** : structurer et faciliter les moyens de transport non polluants ; réduire les émissions de gaz à effet de serre dues au transport, préserver, restaurer et valoriser les richesses naturelles du territoire (rivières, biodiversité, forêts, paysages) ;
- **sociétaux** : améliorer la santé des personnes par l'accès aux mobilités douces ; améliorer les liens sociaux, le renforcement du sentiment d'appartenance à un territoire ; préserver et valoriser les richesses du territoire (naturel et anthropique : savoir-faire, patrimoine bâti, histoire, légendes, etc) ; favoriser l'interconnaissance des acteurs.

Que dit la loi ?

La loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019 prévoit la mise en œuvre d'un Plan vélo avec pour objectif de tripler la part modale du vélo d'ici 2024 (de 3 à 9%). Les champs d'actions sont nombreux : lutte contre le vol avec la généralisation progressive du marquage des vélos et de stationnements sécurisés, généralisation du savoir-rouler à l'école pour que tous les enfants entrant en 6ème maîtrisent cette pratique, obligation de réaliser des itinéraires cyclables en cas de travaux sur des voies urbaines ou interurbaines, réalisation d'un schéma national des véloroutes et voies vertes et création du forfait mobilité durable. Dans ce contexte, le Fond Mobilités Actives mis en place en 2018 à hauteur de 350 M€ sur sept ans, permet de financer des projets d'aménagements cyclables portés par les collectivités locales.

En savoir plus :

<http://www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/intermodalites-deplacements-r2360.html>

2) Développer le projet

Axes de travail et idées d'actions

Les possibilités d'**axe de travail** sont nombreuses, complémentaires, et plus ou moins structurantes et complexes :

- valorisation du patrimoine, paysage, de la nature, de la biodiversité (avec les associations sportives et environnementales) ;
- valorisation du terroir, des savoir-faire, avec les restaurateurs et producteurs ;
- faire évoluer d'anciens circuits touristiques conçus pour les voitures ;
- s'assurer de la continuité cyclable (location vélos, pistes cyclables) ;
- évènements / animations ponctuels, informations ou circuits pérennes ;
- ...

Idées d'actions :

- concevoir des circuits de randonnées à la journée avec halte en ferme auberge, en itinérance avec haltes dans des hébergements ciblés ;
- baliser des randonnées et éditer et diffuser un guide ;
- identifier les lieux naturels remarquables dans le cadre d'un PNR ;
- organiser des visites / randonnées guidées ;
- relier 2 lieux remarquables du territoire lors d'une marche gourmande zéro déchet et festive à une saison choisie ;
- site internet avec informations cartographiées sur les randonnées, les choses à ne pas manquer, les services d'hébergement et restauration proches, les services logistiques ;
- référencer les producteurs locaux, les restaurateurs, les fermes auberges ;
- faire accompagner et labelliser les restaurateurs et hébergeurs en commerçants éco-responsables ;
- proposer des éco-chantiers participatifs ;
- proposer des courses (relais, à pied, à vélo, en eaux vives, en raquettes, ski nordique, etc) ;
- développer la mobilité équestre et d'attelage.

Une méthode ancrée dans la co-construction

La philosophie de la méthode proposée est de co-construire un projet avec les acteurs du territoire, pour répondre à leurs besoins et leurs envies. Cette co-construction de projet permet d'avoir un support pratique pour créer l'écosystème d'acteurs, partager le diagnostic, travailler sur la stratégie et déboucher sur un projet d'activité économique co-construit, qui soude le collectif, donne à voir et constitue la première marche d'une dynamique de transition plus vaste.

Interrogeant un grand nombre d'activités, de lieux et de pratiques d'acteurs du territoire, le projet « Tourisme doux » est une dynamique intégratrice pour le territoire. Il nécessite une animation et une bonne adhésion de ces acteurs à la démarche.

Voici quelques **pistes** pour mener à bien ce projet :

1- Des besoins à l'idée de projet

À ce stade, il est recommandé que le cap donné par la collectivité soit assez large, pour laisser le champ libre à l'expression des acteurs.

→ **Diagnostics**

- Identifier l'écosystème d'acteurs

Lors du développement d'un projet autour des enjeux de mobilité et / ou de tourisme, il est fortement recommandé de commencer par un ou des échanges avec les services économiques, transport, agricoles, environnement, climat ou autres de la collectivité et des collectivités partenaires (le cas échéant, EPCI, PETR, syndicats) pour recenser les partenariats possibles (informations déjà disponibles, contacts déjà établis, dynamiques similaires ou complémentaires). Les services de l'État, et notamment l'UDAP (Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine) et la DDT, pourront également être sollicités.

Il conviendra également d'identifier les acteurs du territoire (économique, sociaux, environnementaux) à solliciter dans le cadre de la démarche.

- **Connaître son territoire et ses dynamiques :**

Lorsque cela est possible et pertinent, ces diagnostics pourront être co-construits avec les acteurs du territoire. Ces diagnostics ne viseront pas forcément l'exhaustivité, mais chercheront à caractériser les enjeux du territoire et à identifier les acteurs ressource.

- **Mobilité douce** : cartographier le maillage actuel en modes alternatifs et les services ou activités associés (commerce, loisirs, culture etc) avec identification du « cyclable route », « cyclable VTT », « piéton » et/ ou « équestre » (circuits de randonnées, de vélo de route et VTT et chemins équestres existants avec les associations de pratique sportive et les citoyens volontaires) ; identifier les commodités utiles existantes (tables d'orientation, de pique-niques, belvédères, toilettes, cartes, fléchages, etc) ; identifier les distances ; identifier les aménagements contribuant à la sécurité des déplacements ; identifier les projets inscrits dans des documents cadre supra (ex : schéma européen / national / régional / départemental cyclable <https://www.velo-territoires.org/> et <https://www.af3v.org/>, Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée, etc)

- **Commercial** : identifier les acteurs économiques actifs ou qui pourraient être actifs dans le cadre du tourisme doux : restaurants, hébergements, magasins de producteurs locaux (agricole, artisanat), magasins de vélo, loueurs de matériel sportif, associations/ structures sportives, associations/ structures culturelles, fermes pédagogiques, parc naturel régional le cas échéant.

- **Richesses naturelles et bâties du territoire** : cartographier les zones naturelles protégées (ZNIEFF, zones Natura 2000, réserves naturelles, etc), les espèces naturelles remarquables (arbres, oiseaux, etc) ; les rivières, zones humides, forêts ; les points de vue et richesses paysagères ; les richesses architecturales du territoire ; ce recensement pourra s'appuyer et/ ou enrichir le diagnostic de l'état initial de l'environnement réalisé dans le cadre du PLUi. Il pourra également s'appuyer sur l'atlas paysager départemental.

- **Communication, marketing territorial** : identifier les différents labels permettant de communiquer et valoriser l'engagement du territoire ; identifier les marques de communication existantes et possibles (en lien avec les règlements locaux de publicité RLPi)

→ **Concertation**

- Mobiliser les acteurs du territoire (économique, sociaux, environnementaux) et partir de l'expression sensible de leurs valeurs, envies et besoins.

Les acteurs du territoire seront mobilisés pour :

- **partager et enrichir** les diagnostics ;

- **se connaître** : le fonctionnement de chacun, l'expression sensible de ce qu'ils identifient comme richesses du territoire, leurs envies et leurs besoins ;

- **faire émerger des idées de projet** collectives qui répondent à leurs besoins.

- Choisir l'idée de projet à développer

Le choix de l'idée de projet qui sera développé peut se faire par les acteurs, par la CC, par les deux. La démarche de gestion de projet étant collective, il conviendra de s'assurer que l'idée de projet choisie rassemble suffisamment d'acteurs pour former un collectif, qu'elle répond à un besoin du territoire et qu'elle est pourvoyeuse d'emploi et d'activité.

2 - De l'idée au projet

À ce stade, il est recommandé que le cadre donné par la collectivité soit centré sur l'idée de projet retenue.

Avec les acteurs du territoire qui le souhaitent, transformer ces idées en projets :

→ Définir le cadre du projet :

- Écrire la feuille de route du projet en creusant l'idée dans son opérationnalité, en valorisant des actions déjà engagées, en s'inspirant d'actions ou de retours d'expérience menés par d'autres...
- Bâtir le collectif du projet, identifier un porteur, une gouvernance, des règles de fonctionnement, un écosystème de partenariat, etc

→ Étudier les opportunités et/ ou expérimenter, tester, ajuster. Éventuellement élargir le collectif ou l'activité et mobiliser des outils de financement. Valider les opportunités. Identifier le modèle économique.

3 - Du projet à la création d'activité

Accompagnement du porteur de projet et du collectif à formaliser l'organisation de l'activité, l'écosystème de partenariat, le modèle économique et juridique. Éventuellement nouvelle mobilisation d'outils de financement.

PROJETS INSPIRANTS

- Jurassic Vélo Tour

C'est dans un souci d'adaptation et d'anticipation que le Pays Lédonien et le Parc naturel régional du Haut-Jura ont choisi d'unir leurs forces, en lien avec les intercommunalités concernées et avec le soutien des services de l'État, pour remettre au goût du jour la « Route des lacs ». Créée dans les années 90 sur le modèle du « tout voiture » il s'agit de la requalifier en la structurant désormais autour d'une offre de découverte et de valorisation des lacs, rivières et cascades du massif du Jura, en la basant sur les modes de déplacement doux et en créant les conditions favorables à l'émergence de nouvelles activités (accueil, services : locations, prestations accompagnées) génératrices de retombées économiques et compatibles avec la préservation du capital environnemental. Les réflexions menées depuis 2018 avec l'ensemble des acteurs publics et privés concernés ont permis d'établir l'ossature d'un produit touristique complet, maillant l'ensemble du territoire avec :

- Une offre basée sur les déplacements doux et principalement sur le vélo à assistance électrique ;
- Une sélection de petites routes et chemins tranquilles, sans difficultés techniques, articulés en boucles de 15 à 50 km, guidées par une application numérique,
- Un thème fédérateur entre les territoires traversés : l'eau, à travers les lacs, rivières, tourbières et cascades qu'elle alimente, ainsi que les paysages qu'elle façonne ;
- Un réseau d'acteurs publics et privés engagés pour la réussite de Jurassic Vélo Tours : le Parc naturel régional du Haut-Jura et le Pays Lédonien au pilotage, les intercommunalités et leurs offices de tourisme en charge des aménagements des itinéraires, les acteurs socio-professionnels pour l'accueil des clientèles et la location des vélos, les CDT et Montagnes du Jura pour le relai de communication et enfin les collectivités locales, l'Etat et l'Europe pour le financement.

En 2020, le Jurassic Vélo Tours propose :

- 26 parcours de 15 à 50 km répartis sur l'ensemble des Montagnes du Jura ;

- 21 points de location de vélos à assistance électrique ;
- 150 points d'intérêt pour comprendre les espaces et sites naturels traversés.

<https://www.jurassicvelotours.fr/>

- Balades apéritives ou digestives dans le PNR des Ballons des Vosges

Des itinéraires de balades à faire avant ou après le repas, sans difficulté particulière et dont la durée n'excède pas une heure, ont été conçus par le PNR en partenariat avec l'association des fermes-auberges. Ces balades mettent en valeur les points de vue, les curiosités naturelles et culturelles du secteur et évoquent l'activité agricole de la ferme.

> Plus d'informations: <https://www.parc-ballons-vosges.fr/decouvrir/les-activites-pleine-nature/activites-accompagnees/itineraires-de-balades/>

- Reconquête des chemins ruraux avec l'appui technique de chemins de Picardie

Le département de l'Aisne a élaboré un document de reconquête des chemins ruraux en 2011. Réalisation d'un état des lieux de la préservation des chemins, d'un recensement des chemins ruraux, maillage autour du village, concertation avec les riverains (prise de contact), animation et communication autour du projet de plantation avec les écoles, associations et habitants du coin. Exemples d'installations :

- Reboisement à différents endroits du village, une plantation d'arbustes qualifiés d'ornements.
- Afin de matérialiser les limites à nouveau visibles des chemins, plusieurs tronçons de haies, ont été plantés.
- Des jalons colorés ont été mis en place afin que les riverains visualisent les délimitations des chemins.
- Interventions de surveillance sur l'ensemble du réseau de chemins du territoire communal.
- Installation de bornes naturelles.

> Plus d'informations: http://cdn2_3.reseaudescommunes.fr/cities/674/documents/eg0lorveqr2x7dg.pdf

- Ternois 7 vallées labellisé « Village Patrimoine »

Le label « Village Patrimoine » a été créé en 2003 et vise à valoriser et préserver le patrimoine bâti, paysager et humain des villages. Sur le territoire du Ternois et des 7 Vallées, 10 villages remarquables ont obtenu ce label en proposant des parcours faciles d'accès, ponctués de panneaux d'interprétation. Exemples des noms de parcours : Patrimoine au fil de l'eau - Niché au pied de la forêt - Patrimoine d'histoire, d'or et de verdure.

> Plus d'informations : <https://www.pas-de-calais-tourisme.com/fr/villages-patrimoine-ternois-7-vallees/>

« Penses pas bêtes »

- Une réflexion globale sur les usages de l'eau est indispensable. Il conviendra ainsi d'éviter de "nouveaux" usages de l'eau, mais plutôt une réallocation/ substitution des quantités pouvant être prélevées durablement.
- Il ne faudra pas oublier d'analyser les projets envisagés selon le prisme « mobilité ».
- Les projets pourront judicieusement s'articuler avec les dynamiques de « revitalisations des centres bourgs » et « petites villes de demain », qui portent également des politiques de maintien/ réimplantation de commerces de proximité.



3) Synergies avec les dispositifs

Recommandations

Lors du développement d'un projet autour des enjeux agricole et / ou alimentaire, il est fortement recommandé de se mettre en lien avec les structures qui portent le CRTE, le PCAET, le PAT ou le PLUi du territoire, le cas échéant. Des échanges bipartites, des réunions et des ateliers d'intelligence collective pourront permettre de partager les démarches et leurs calendriers, et d'identifier les synergies possibles et de les mettre en œuvre.

Les thématiques portées par les Plans Climat Air Energie Territoriaux étant très proches des thématiques portées par les Contrats de Relance et de Transition Ecologique étant très proches, les actions initiées dans le cadre des PCAET trouvent naturellement leur place dans le cadre des CRTE (aux périmètres géographiques près).

CRTE : pistes de synergies et exemples

Renforcer le projet « Tourisme doux » grâce à mon CRTE

- **Diagnostic** : Les éléments de diagnostic présentés précédemment pourront tout à fait alimenter le diagnostic d'un CRTE.

- **Ateliers de concertation** : Il est recommandé d'inviter les acteurs du projet aux ateliers de concertation relatifs à la thématique.

Un atelier généraliste peut être l'occasion de faire connaître les projets « Mobilité douce » et « Tourisme durable », et de faire adhérer de nouveaux membres au collectif projet. La méthode de développement de projet présentée précédemment, fortement ancrée dans la co-construction avec les acteurs du territoire, est tout à fait en adéquation avec les recommandations de co-construction et de mobilisation des acteurs des CRTE.

Les ateliers de concertation du groupe projet pourront être intégrés dans la dynamique de concertation du CRTE.

- **Stratégie** : Les mobilités alternatives sont des enjeux forts de la stratégie de Transition Écologique et de Développement d'un territoire. Ainsi, **il est recommandé de définir un axe « Mobilités alternatives »**. La mobilité douce en fait partie.

Par ailleurs, dans de nombreux territoires de BFC, le tourisme est un enjeu fort d'activité économique. Dans ce contexte, les activités touristiques peuvent également s'inscrire dans la stratégie du territoire.

- **Plan d'action** : un projet de tourisme doux a toute sa place dans le plan d'actions d'un CRTE, ce qui lui donnera un cadre, un portage politique, un suivi, une valorisation ainsi qu'une obtention de financements facilitée. Il peut faire l'objet de plusieurs actions détaillées, pouvant aller d'une action de concertation et/ou d'animation par la collectivité des acteurs du tourisme jusqu'à des actions portées par ces acteurs pour verdir leurs démarches. Il est recommandé que ces fiches actions correspondent aux jalons du projet, et qu'elles soient assorties d'indicateurs pour pouvoir les suivre, les évaluer et les valoriser.

- **Financements** : Les structures intéressées par de tels projets sont invitées à consulter la plate-forme Aides territoires pour des informations actualisées : <https://aides-territoires.beta.gouv.fr/>. Elles pourront également utilement consulter le site de la Région. Le Fond Mobilités Actives mis en place en 2018 à

hauteur de 350 M€ sur sept ans, permet de financer des projets d'aménagements cyclables portés par les collectivités locales.

Les pistes de financements à la date de rédaction du document sont : Fonds Tourisme Durable (Ademe), A vélo 2 - mise en place de politiques cyclables dans les territoires peu denses (Ademe), développement d'infrastructures en faveur de la mobilité (DSIL – préfecture département), lutte contre la vacance commerciale en centre-ville (DSIL – préfecture département), transformation numérique de l'économie de proximité (Banque des territoires), développement d'outils numériques des collectivités (ANCT), restauration des monuments historiques (DRAC), préservation patrimoine public historique et culturel (DSIL – préfecture département), Création ou développement d'espaces culturels (DRAC), accélérer le tourisme durable (CR BFC).

C(R)TE INSPIRANTS

Atelier de concertation mené dans le cadre de l'émergence du CTE Avallon-Vézelay-Morvan (qui sera intégré au CRTE)

Dans le cadre de l'élaboration de son CTE, la Communauté de Communes Avallon-Vézelay-Morvan a mené de février à juillet 2021, une première phase de concertation visant à :

- Mobiliser les acteurs locaux autour de la transition écologique à travers une démarche de concertation grand public,
- Construire le CTE sur la base d'entrées thématiques et d'axes stratégiques,
- Identifier les projets à intégrer au CTE, portés par des acteurs privés ou publics.

Cette concertation, qui a rassemblé de nombreux acteurs de la société civile et les 3 principaux employeurs du territoire a été un succès. Voici des extraits du relevé de décisions de l'atelier tourisme :

La première phase de travail était une phase de constats. Elle a permis de soulever les points suivants :

- Bon positionnement de la Région (ressourcement / activité de plein air). Dépaysement à 2heures de Paris
- Travail avec l'écologie et le développement durable (on cible des personnes qui sont déjà sensibles à cela) : besoin de plus d'offres de mobilité / déplacement doux, pédagogie des locaux
- Avallonnais territoire touristique plutôt que destination touristique
- Réseau de stations vertes de l'Avallonnais
- Circuits courts présents, à renforcer
- Offre importante en circuit de randonnée pédestre/VTT pour le territoire
- Manque de définition du tourisme durable
- Pollution visuelle
- Difficultés à retenir les visiteurs
- Manque de pédagogie auprès des acteurs du secteur et manque d'information à l'entrée de ville
- Aucune infrastructure routière adaptée aux circuits touristiques
- Volonté de chacun mais pas de démarche commune

Il a ensuite été demandé aux participants de réfléchir à une vision idéalisée du tourisme d'ici 2040. Les principales idées à retenir sont les suivantes:

- Offre de restauration sur les produits locaux avec une permanence
- Développer les moyens de déplacements (à pied, rail, VTT, électrique)
- Travailler sur les hébergements touristiques, éco-construits, innovants et haute gamme
- Apporter de la rentabilité aux activités touristiques pour qu'elles soient pérennes et rentables
- Evaluer les attentes des touristes dans cette perspective 2040
- Créer des itinéraires de proximité
- Synergie et reconnaissance des pratiques durables
- Etude d'opportunité de baignade sur le lac de Crescent

Suite aux idées définies dans la vision idéalisée, les participants ont dû choisir au minimum deux sujets et réfléchir à des actions concrètes qui en découlent:

- Étude d'opportunité touristique du lac du Crescent
- Création d'une marque de territoire

- Signalétique touristique et commerciale
 - Création d'un ambassadeur de l'Avallonnais
 - Développement d'offre d'hébergement de groupe (+ de 15 personnes)
 - Recensement des producteurs locaux
 - Développement de logements insolites
 - Création d'un circuit de randonnée autour du lac du Crescent et au bord de la Cure
- <https://cc-avm.com/transition-ecologique/cte/>

PCAET : pistes de synergies et exemples

Renforcer le projet « Tourisme doux » grâce à mon PCAET

- **Diagnostic** : Le diagnostic du PCAET n'est pas structurant pour ce type de projet. Cependant, il est possible d'y intégrer des informations utiles pour conforter la dynamique, notamment :

- * l'impact du tourisme en matière d'émission de GES ;
- * prélèvements d'eau non durables liés au tourisme (piscines, neige artificielle, etc)
- * pratiques touristiques favorables/ défavorables à la préservation de la biodiversité

- **Ateliers de concertation** : Les ateliers d'élaboration du PCAET sont une bonne occasion pour réunir les acteurs du tourisme local autour d'une table et discuter d'un tourisme plus durable. Il est recommandé d'inviter les acteurs du projet aux ateliers de concertation relatifs à la thématique. Ils peuvent également être l'occasion de faire connaître le projet « Tourisme doux » et de faire adhérer de nouveaux membres au collectif.

- **Stratégie** : Les mobilités alternatives sont des enjeux forts de la stratégie d'un PCAET. Ainsi, **il est recommandé de définir une orientation « Mobilités alternatives »**. La mobilité douce en fait partie. Par ailleurs, dans de nombreux territoires de BFC, le tourisme est un enjeu fort d'activité économique. Dans ce contexte, les activités touristiques peuvent également s'inscrire dans la stratégie du PCAET.

- **Plan d'action** : un projet de tourisme durable à toute sa place dans le plan d'action PCAET, ce qui lui donnera un cadre, un portage politique, un suivi, une valorisation. Il peut faire l'objet de plusieurs actions détaillées, pouvant aller d'une action d'animation par la collectivité des acteurs du tourisme jusqu'à des actions portées par ces acteurs pour verdir leurs démarches. Il est recommandé que ces fiches actions correspondent aux jalons du projet, et qu'elles soient assorties d'indicateurs pour pouvoir les suivre, les évaluer et les valoriser.

PCAET INSPIRANTS

Extraits du PCAET d'Avalon Vézelay Morvan

Orientation « Renforcer l'attractivité du territoire en développant les alternatives à la voiture individuelle »

Action n°19 : Organiser la ville et le territoire différemment pour favoriser les modes actifs

Contexte et enjeux : Pour des déplacements de moins de 5 km (la moitié des déplacements en France), le vélo a de nombreux avantages, tant par son très faible impact environnemental, que par les bénéfices sur la santé ou le portefeuille des utilisateurs. Il serait largement bénéfique au territoire d'inciter à utiliser le vélo, par la création d'infrastructures dédiées, et la sensibilisation des habitants et le développement de services (réparation). Le territoire bénéficierait de nombreuses retombées économiques positives, de par l'amélioration du cadre de vie, l'amélioration de la santé de la population, la baisse des coûts pour la collectivité de l'automobile, et l'augmentation du cyclotourisme. Cette action a pour objectif de faciliter les pratiques cyclables sur le territoire, en améliorant les infrastructures, et en sensibilisant les habitants.

Pilotage : Communauté de Communes Avallon Vézelay Morvan

Partenaires : Communes, Département, Région, SDEY, OTI, campings, ADEME

Mesures :

- Réaliser un Schéma Directeur des liaisons douces à l'échelle de la CCAVM en lien avec le schéma de mobilité du PETR

- Développer les aménagements cyclables (pistes cyclables, bandes cyclables et arceaux ou abris pour le stationnement)
 - Travailler avec le Département pour créer des pistes cyclables aménagées de manière continues (avec traitement des carrefours et giratoires) sur les axes routiers majeurs [...]
 - Réserver dans le PLUi des emplacements pour de futurs aménagements le long des axes structurants
 - Sur la base de ces grands axes, créer un réseau d'infrastructures en sites propres complété par des zones de rabattement (ex des zones de rencontre) permettant aux cyclistes de circuler en sécurité
 - Créer des circuits "vélos routes" sur le territoire ou des itinéraires de contournement là où des aménagements en site propre ne sont pas possibles
 - Faire aménager par les communes des trottoirs permettant la circulation des piétons, PMR, poussettes en toute sécurité
 - Œuvrer pour la piétonisation de certains axes dans les centre-bourgs ou pour la création de zones de rencontre
- Développer une offre de services vélos permettant d'accompagner les changements de pratiques
 - Accompagner la mise en place un système de location de vélos et de vélos électriques. Collecter des retours d'expériences sur la location de vélo, de VAE et trottinettes (cf Auxerre, ville en transition)
 - Développer des ateliers de réparation Organiser des ateliers d'assemblage de vélo à assistance électrique (s'appuyer sur fablab/ repair café)
 - Développer une offre de « vélo école » et de stage de remise en selle
 - Créer un réseau de pôles d'accueil vélos (avec location, réparation) à installer près [des gares].
 - Expérimenter la voiture à pédale
- Encourager l'équipement des communes ou des particuliers en vélo ou VAE
 - Installer davantage d'équipements pour attacher des vélos (arceaux sécurisés, si possible équipés d'un toit pour protéger les équipements des intempéries) à proximité des points d'intérêts et auprès des bailleurs collectifs
 - Encourager les entreprises à développer les mobilités douces (encourager l'usage du vélo et de la marche, créer des solutions de stationnement, mettre en place l'indemnité kilométrique vélo ou le futur forfait mobilité durable) notamment pour celles et ceux qui travaillent dans leur commune de résidence
- Élaborer une campagne de communication autour du vélo au quotidien notamment pour les déplacements de courte distance

Moyens : 100 k€/an d'investissement 30 k€ pour la réalisation d'un schéma des liaisons douces
 Mobiliser les appels à projets type « France Mobilités », « Mobilité durable », « Vélo et territoires » etc

Indicateurs de suivi : Nombre de services vélo sur le territoire, Nombre linéaire de pistes cyclables sur le territoire, Part modale vélo (+2 % entre 2015 et 2026), réalisation d'un schéma des liaisons douces (oui/ non), Campagne de communication autour du vélo (oui/ non)

Orientation « Embarquer les acteurs économiques dans la transition écologique de leur territoire »

Action n°23 : Identifier, valoriser et promouvoir les bonnes pratiques chez les acteurs du tourisme et la clientèle

Contexte et enjeux : Le tourisme du territoire repose sur de nombreux sites à l'attractivité variable. Le principal site est celui de Vézelay, qui accueille entre 800 000 et 1 000 000 de visiteurs par an. Les autres sites touristiques d'intérêt sont éparpillés sur le territoire et les besoins de déplacements sont, par conséquent, très diffus et difficilement captables par du transport en commun. Le développement du cyclotourisme peut être un moyen de favoriser le développement touristique du territoire sans augmenter les émissions de gaz à effet de serre. Le secteur touristique doit d'autant plus s'engager qu'il dépend de la préservation des écosystèmes et du patrimoine du territoire, tous deux vulnérables face aux conséquences du changement climatique modification des comportements touristiques, dégradation de la qualité de l'eau et des écosystèmes impactant la valeur touristique du territoire (pêche, paysage). Le but de cette action est

d'identifier les besoins et les contraintes des acteurs touristiques afin de leur proposer les meilleures pratiques pour développer un tourisme durable sur le territoire.

Pilotage : OTI

Partenaires : CCAVM, acteurs de la filière touristique, PNR, FROTSI, ADEME, Agence de développement touristique de l'Yonne.

Mesures :

- Identifier les bonnes pratiques en matière de tourisme durable sur le territoire (hébergement, restauration, déchets)

- Identifier les pratiques de tourisme durable dans l'offre existante notamment les établissements labellisés (ex Ecolabel européen) ou les approvisionnements locaux

- Connaître les impacts environnementaux des activités touristiques locales et leur vulnérabilité au changement climatique et formaliser les enjeux prioritaires au regard de ce diagnostic, en concertation avec les acteurs concernés.

- Mobiliser les acteurs du tourisme et le public touristique

- Formaliser l'engagement dans une démarche éco responsable de l'Office de Tourisme

- Valoriser par l'office de tourisme les acteurs du tourisme engagés dans une démarche de tourisme durable (mise en exergue sur le site web, mise en exergue par un macaron sur la vitrine, label)

- Accueillir de façon responsable, sensibiliser et impliquer les travailleurs saisonniers et permanents

- Développer un programme de formation à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, des consommations énergétiques et la protection de l'environnement pour ces acteurs et favoriser le partage des bonnes pratiques

- Diffuser un kit de bonnes pratiques auprès de la clientèle des acteurs touristiques

- Sensibiliser les touristes aux enjeux du tourisme durable et inciter aux bonnes pratiques (publicité pour des infrastructures touristiques durables, incitation à l'utilisation de transports collectifs, tri des déchets, etc) via des campagnes de communication, l'organisation d'événements sur les sites touristiques, etc.

Moyens : Intégrer ces enjeux dans la contractualisation d'objectifs avec l'Office du Tourisme ; 15 k€ pour une étude d'impact des activités touristiques ; 10 k€/an pour communication/ valorisation. Lien avec le Parc Naturel Régional du Morvan (référentiel de la marque Parc pour s'inspirer).

Indicateurs de suivi : Nombre d'acteurs touristiques engagés dans la démarche PCAET (50 % d'ici 2026). Nombre de formations réalisées. Nombre de kits diffusés.

<https://cc-avm.com/transition-ecologique/pcaet/>

Extraits du PCAET de Gevrey Nuits Saint Georges

Axe 3. Développer l'économie locale en prenant appui sur le développement durable

11. Tourisme écoresponsable et développement du tourisme en plein air

Action n°11.1 : Favoriser un développement écoresponsable du tourisme

Objectif : Un plan de progrès définit avec les acteurs du tourisme et l'OT priorisant sur les grands enjeux Energie/Mobilité

Descriptif de l'action : Un tourisme écoresponsable passe à la fois par les pratiques touristiques et les équipements disponibles sur le territoire ainsi que par les acteurs touristiques (offre de logement, de restauration...)

Pistes d'actions débutées : Participation à l'appel à projet vélo

Pistes d'actions envisagées :

- Favoriser le tourisme éco-responsable

- Travailler tous les axes, hébergement, mobilité etc.

- Campagne de communication pour promouvoir des actions écoresponsables
- Mettre en valeur les moyens de production d'énergies renouvelables, via des explicatifs et descriptions des projets et la réalisation de circuits dédiés

Acteurs concernés :

- Rôle de la CC: Animer/Accompagner
- Service en charge: Mission attractivité, Dév Eco et tourisme
- Public: entreprises du tourisme
- Partenaires : CD21

Indicateurs : Des stratégies touristiques avec prise en compte de critères économiques et environnementaux

Bénéfices Climat – Air – Energie : Effet de levier ++ ; Consommation d'énergie + ; Emissions de GES +

Action n°11.2 : Développer le tourisme de plein air.

Objectif : de nouveaux sites/activités créés (sur plaine de Cîteaux notamment)

Descriptif de l'action : Le tourisme de plein air permet à la fois de valoriser le territoire et de reconnecter le tourisme avec des activités nature. Cela nécessite la mise en place de circuits ou d'activités de plein air.

Pistes d'actions débutées :

- Réponse à l'appel à projet vélo
- Développer la vélo-route
- Créer plus d'aires pour les camping-car

Pistes d'actions envisagées :

- Développer les campings
- Développer les visites organisées de sites en plein air
- Mettre en valeur les moyens de déplacements autre que la voiture
- Organiser un séminaire avec visites sur les territoires voisins pour voir les différentes initiatives et démarches de sensibilisation

Acteurs concernés :

- Rôle de la CC: Animer/Accompagner
- Service en charge: Mission attractivité, Dév Eco et tourisme
- Public: CC, communes, entreprises

Indicateurs : Nombre d'inscrits à des activités de plein air

Opérations et politiques liées : Lien action 7.1 (Développer un programme d'éducation à l'environnement au changement climatique et à la biodiversité), Plan tourisme, Vélo-Route

Bénéfices Climat – Air – Energie : Effet de levier + ; Consommation d'énergie + ; Emissions de GES +

<https://www.ccgevrey-chambertin-et-nuits-saint-georges.com/2019/06/03/le-plan-daction-du-plan-climat-air-energie-territorial-approuve/>

PLU(i) : pistes de synergies et exemples

Renforcer le projet « Tourisme doux » grâce à mon PLUi

- **Rapport de présentation** : le rapport de présentation comprend habituellement un diagnostic économique. De façon à faciliter le déploiement d'une économie circulaire territoriale, il est recommandé que ce diagnostic économique soit élargi aux activités en lien avec les productions locales (agricole / artisanat), et les services de mobilité, le sport, l'hébergement et la restauration, en plus des questions des zones artisanales et industrielles. Par ailleurs, le diagnostic de l'état initial de l'environnement réalisé dans le cadre du PLUi pourra alimenter et/ ou être alimenté par le recensement de lieux attractifs : richesses naturelles et bâties du territoire (bâtiments historiques, vues emblématiques, etc) établi dans le cadre de ce projet. Le cas échéant, des éléments de diagnostic extérieur pourront utilement venir enrichir les diagnostics du PLUi.

- **Concertation** : Inviter aux ateliers de concertation des thématiques ciblées les acteurs du projet.

- **PADD** : Le tourisme doux peut s'inscrire dans une orientation « **promouvoir l'économie territoriale** » ou « **valoriser le cadre de vie** ».

- **Règlement** : l'orientation liée au tourisme doux peut se déployer autour des enjeux de **protection des chemins** permettant d'assurer leur continuité. Elle peut également se déployer autour des enjeux de **préservation des richesses naturelles et bâties**. Dans ce cadre, le zonage et le règlement pourront protéger ce patrimoine au titre de l'article L. 151-19 du code de l'urbanisme (éléments du paysage à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural). Le règlement pourra en complément édicter des règles concernant l'aspect extérieur des constructions situées à proximité immédiate de ces sites patrimoniaux.

Si besoin, le règlement pourra également prévoir des outils spécifiques comme l'**emplacement réservé** (pour élargir une voie, créer un belvédère, un stationnement, un service de location, une aire de repos, etc). Il est recommandé d'intégrer les principes d'aménagements en référence aux Atlas paysagers ou encore de travailler à la cohérence du RLPi (règlement local de publicité intercommunal) quand il existe.

- **OAP** : la problématique de la continuité des chemins devra être traitée dans toutes les OAP sectorielles. Concernant les OAP thématiques, la question du tourisme doux pourrait être intégrée aux OAP thématiques fixées par l'article L. 151-6 du code de l'urbanisme : « **aménagement** » et « **déplacements** ». En zone de montagne, elle pourra structurer l'OAP thématique « **Unités touristiques nouvelles** ». En absence de SCOT approuvé, le tourisme doux pourra également être intégré aux **OAP commerciales et artisanales** prescrites par l'article L. 151-6 du Code de l'urbanisme et qui ont pour but de définir « les localisations préférentielles des commerces en prenant en compte [...] [le] maintien d'une offre commerciale diversifiée de proximité permettant de répondre aux besoins courants de la population [...] ».

PLU(i) INSPIRANTS

PLUi (en cours d'élaboration) de la CC Vosges du Sud

Extrait du PADD (débattu en CC le 7 janvier 2020) :

2 - Le défi de la QUALITÉ DU CADRE DE VIE

2b/ ASSEOIR LE RAYONNEMENT TOURISTIQUE DE LA CCVS

S'appuyer sur les atouts paysagers de la CCVS

- Préserver les panoramas et les cônes de vue

La gestion des espaces et leur entretien permet de conserver des panoramas clés qui participent à l'attractivité touristique. En matière de paysage, d'autres enjeux ont été mis en avant pour d'autres thématiques, telles que les entrées de ville / village et les abords de cours d'eau, pour valoriser le cadre de vie.

- Accompagner les actions de réouverture des paysages ou de défrichement

D'anciennes terres exploitées par l'agriculture se sont « enfrichées » au fil du temps, du fait des évolutions des pratiques agricoles et de la réduction des doubles actifs. Préserver ou défricher des parcelles devenues boisées permet de conserver de la luminosité autour des constructions existantes et éviter une fermeture définitive de vallons et pérenniser l'attractivité des territoires de montagne.

Préserver les milieux naturels, leur diversité et leur qualité

- Préserver les cœurs de massifs forestiers

Les espaces forestiers contribuent aux continuités écologiques à l'échelle du massif des Vosges, inscrit dans le Schéma Régional des Continuités Ecologiques (SRCE).

- Maintenir la transversalité des prairies d'Est en Ouest

La qualité des habitats que constituent ces prairies (sèches et humides) et leur nombre restreint en piémont nécessitent de les préserver et d'assurer une continuité d'Est en Ouest de ces prairies en évitant leur urbanisation. Les actions d'ouverture des paysages y contribuent également.

De très nombreuses parcelles agricoles sont conservées en prairies avec des mesures agro-environnementales (MAEC), ce qui démontre la volonté locale de préserver ces milieux. Le maintien en prairies reste prioritaire.

3 - Le défi de la TRANSITION ÉCONOMIQUE

3b/ DÉVELOPPER UNE ÉCONOMIE TOURISTIQUE DANS LE RESPECT DE LA QUALITÉ DE VIE DES HABITANTS

- Développer un pôle touristique autour de la pêche

L'importance des étangs et des rivières sur le territoire offre de nombreuses possibilités de pêche. Cet atout peut être le support d'un pôle touristique qui assure l'hébergement, la restauration et les activités en lien avec la pêche d'où la nécessité de situer ce pôle à proximité directe d'une rivière et d'un étang, de préférence au voisinage du site du Malsaucy. Une bonne intégration dans le milieu naturel est un objectif important, tout comme la création d'espaces sans voiture.

Le défi de la qualité du cadre de vie précise l'importance de rendre l'eau visible et attractive. En valorisant les sentiers le long des cours d'eau, le projet renforce la synergie entre tourisme et aménagements qualitatifs du quotidien.

- Mettre en place des équipements dédiés au cyclotourisme et aux campingscars

Les activités de pleine nature demandent, à proximité des départs de randonnées de cyclotourisme ou pédestres, des équipements de type parking, lieu de co-voiturage, aire de camping-car. La qualité d'aménagement de ces équipements et leur implantation doivent participer à l'attractivité du territoire (proximité des centres et des commerces notamment).

- Créer les infrastructures propices au tourisme forestier

La forêt représente une part importante du territoire et constitue un support majeur pour une offre touristique :

- o en valorisant les sentiers de randonnée forestiers ;
- o en aménageant des sites d'accueil en forêt ;
- o en mettant en valeur des éléments remarquables en considérant les potentiels conflits d'usages ;
- o en créant une signalétique dédiée.

- Renforcer les activités de plein air : Les espaces naturels et paysagers remarquables permettent une diversité des activités de plein air en toutes saisons. Celles-ci s'appuient d'ores et déjà sur des

infrastructures telles que le golf, les remontées mécaniques, les pistes cyclables. L'objectif est de conforter l'existant et développer des activités de pleine nature (VTT, randonnée, pêche, etc.).

<https://www.ccvosgesdusud.fr/amenagement-territoire/plan-local-urbanisme-intercommunal.htm>

PLUi (en cours de révision) du Grand Chalon

Extrait du PADD :

Proposer une offre d'équipements et de services attractive pour les cyclotouristes.

Le projet vise à accroître les retombées économiques du cyclotourisme sur le territoire en favorisant la consommation sur place, ce qui nécessite de :

- connecter les itinéraires cyclables :

- o via le centre-ville de Chalon-sur-Saône, à savoir les voies vertes longeant le canal du Centre, la voie bleue de la Saône, la Bressanne aménagée depuis Louhans et Chalon - Cluny ;

- o à Cheilly-les-Maranges via l'ancien ouvrage alimentant le canal ;

- o à Gergy et Saint-Loup-Géanges, pour relier Chalon via Crissey à Beaune, en empruntant les centres des communes de l'agglomération.

- développer les équipements vélos, afin d'accompagner ce déploiement :

signalétique, abris vélo sécurisés, arceaux vélos, station de réparation en libre service, aires de repos et de loisirs, commodités sanitaires ;

- aider à la création d'infrastructures privées (location de vélos de cyclotourisme, assistance, dépannage, etc) et d'une offre d'accueil, d'hébergement et de restauration de qualité

<https://www.legrandchalon.fr/fr/vie-pratique/urbanisme/la-revision-du-plui.html>

PLUi (évolution à prévoir d'après le PCAET) d'Avalon Vézelay Morvan

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'action n°19 « Organiser la ville et le territoire différemment pour favoriser les modes actifs » de son PCAET, la CC Avalon Vézelay Morvan prévoit de « réserver, dans le PLUi, des emplacements pour de futurs aménagements le long des axes structurants ».

PLUi (arrêté le 12 novembre 2018) de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres (62)

Extrait du diagnostic :

« Appartenant à deux grands ensembles géologiques, le plateau crayeux de l'Artois et la dépression du « Petit Boulonnais », le Pays de Lumbres présente en effet d'importants dénivelés et une forte variation de paysages. Afin de qualifier, organiser, professionnaliser, encadrer et renforcer l'offre, la Communauté de Communes s'est ainsi largement investie dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de développement touristique axée sur la filière des Sports de Nature.

Exemple d'une OAP « sports de nature » :

Exemple d'un schéma d'aménagement d'une OAP « sports de nature »



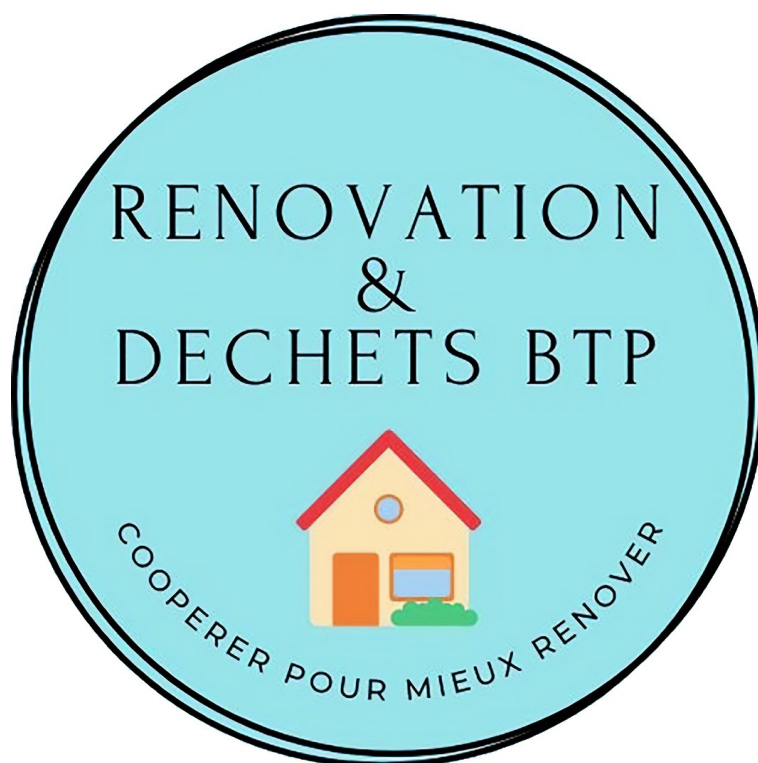
Légende

- Périmètre OAP
- Cheminement piéton à créer
- Liaison cyclable et piétonne à développer
- ★ Points de vue/belvédère
- Bâtiment réhabilité en halte-randonneurs, halte-équestre, halte-VTT
- Bâtiment réhabilité en salle multi-activités
- ~ Entrée principale
- ~ Entrée secondaire
- Voie carrossable
- Voie piétonne
- Bosquet existant à maintenir
- Aire de jeux
- Parvis à créer
- Zone à enherber et à planter
- Stationnement
- Noue
- Haie d'essences locales
- Arbre

Tableau récapitulatif des synergies

Etapes	Projet	CRTE	PCAET	PLUi
Diagnostic	(phase 1) Identifier l'écosystème d'acteurs : - échanges avec les services de la collectivité et des collectivités partenaires ainsi que les DDT pour recenser les partenariats possibles. - acteurs du territoire à inviter dans le cadre de la démarche Connaître son territoire : • Diagnostic mobilité douce • Diagnostic commercial • Diag. richesses naturelles et bâties du territoire • Communication, marketing territorial	Les éléments de diagnostic du projet pourront alimenter le diagnostic d'un CRTE.	Élargir le diagnostic : - impact du tourisme en matière d'émission de GES ; - prélèvements d'eau non durables liés au tourisme (piscines, neige artificielle, etc) - pratiques touristiques favorables/ défavorables à la préservation de la biodiversité	- Élargir le diagnostic économique aux activités en lien avec les productions locales (agricole / artisanat), les services de mobilité, le sport, l'hébergement et la restauration - le diagnostic de l'état initial de l'environnement du PLUi pourra alimenter et/ ou être alimenté par le diagnostic des richesses naturelles et bâties du territoire prévu pour le projet - des éléments de diagnostic extérieur peuvent enrichir les diagnostics du PLUi
Concertation	(phase 1) - Mobiliser les acteurs du territoire, les services de la collectivité et des collectivités partenaires, des chambres consulaires et partir de l'expression sensible de leurs besoins : - partager et enrichir les diagnostics ; - se connaître par le partage des pratiques ; - faire émerger des idées de projet collectives qui répondent aux besoins.	Atelier généraliste et/ ou thématique : - Inviter aux ateliers de concertation les acteurs du projet - Faire connaître le projet pour faire adhérer de nouveaux membres au collectif et mixer les horizons Ateliers groupe projet : à intégrer dans la vie du CRTE	Ateliers tourisme, mobilité : - réunir les acteurs du territoire et discuter d'un tourisme plus durable - Inviter aux ateliers de concertation les acteurs du projet - Faire connaître le projet pour faire adhérer de nouveaux membres au collectif et mixer les horizons	- Inviter aux ateliers de concertation les acteurs du projet
Stratégie	(fin phase 1) - Le choix de l'idée de projet qui sera développé pourra être effectué par les acteurs, par la CC, ou par les deux. - La démarche de gestion de projet étant collective, il conviendra de s'assurer que l'idée de projet choisie rassemble suffisamment d'acteurs pour former un collectif, qu'elle répond à un besoin du territoire et qu'elle est pourvoyeuse d'emploi et d'activité.	- Définir un axe « Mobilités alternatives », et éventuellement un axe « Tourisme » - Les mobilités alternatives sont des enjeux forts de la stratégie de Transition Écologique et de Développement d'un territoire. La mobilité douce en fait partie.	- définir une orientation « Mobilité », éventuellement une orientation « Tourisme » s'il y a la volonté politique - Les mobilités alternatives sont des enjeux forts de la stratégie d'un PCAET. La mobilité douce en fait partie.	PADD : - orientation « promouvoir l'économie territoriale » ou « valoriser le cadre de vie » - protéger les chemins pour assurer leur continuité - préserver les richesses naturelles et bâties - permettre le déploiement des mobilités douces sur le territoire
Plan d'actions	Définir le projet (Phase 2) • Définir le cadre du projet • Bâtir le collectif du projet, identifier un porteur, la	- un projet de tourisme doux a toute sa place dans le plan d'actions du CRTE, ce qui lui donnera un cadre, un portage	- un projet de tourisme durable à toute sa place dans le plan d'action PCAET, ce qui lui donnera un cadre, un	Règlement et zonage : - protéger les chemins pour assurer leur continuité - protéger le patrimoine au

gouvernance, ... • Étudier les opportunités et/ou expérimenter Créer l'activité (Phase 3) • Accompagner le porteur de projet et le collectif à formaliser l'organisation, l'écosystème, le modèle économique et juridique. • Potentielle nouvelle mobilisation d'outils de financement.	politique, un suivi, une valorisation, ainsi qu'une obtention de financement facilitée - intégration au moyen de plusieurs fiches actions détaillées (de la collectivité, des acteurs de l'agriculture, de l'alimentation...) correspondant aux jalons du projet, assorties d'indicateurs pour pouvoir les suivre, les évaluer et les valoriser - Financements: consulter la plate-forme Aides territoires https://aides-territoires.beta.gouv.fr/ et le site de la Région.	portage politique, un suivi, une valorisation - intégration au moyen de plusieurs fiches actions détaillées (de la collectivité, des acteurs du tourisme...) correspondant aux jalons du projet, assorties d'indicateurs pour pouvoir la suivre, l'évaluer et la valoriser.	titre de l'article L. 151-19 du code de l'urbanisme - règles concernant l'aspect extérieur des constructions situées à proximité immédiate de sites patrimoniaux - emplacement réservé (pour élargir une voie, créer un belvédère, un stationnement, un service de location, une aire de repos, etc) OAP : - la continuité des chemins devra être traitée dans toutes les OAP sectorielles. - le tourisme doux pourrait être intégré aux OAP thématiques « aménagement » et « déplacements ». En zone de montagne, elle pourra structurer l'OAP thématique « Unités touristiques nouvelles ».
--	---	---	---



Fiche thématique 3 - Coopérer pour mieux rénover

L'habitat sur votre territoire nécessite des travaux de rénovation, d'aménagement, que ce soit pour l'adapter aux besoins actuels de la société ou pour améliorer ses performances thermiques ? Des bâtiments vont devoir être rénovés, démolis partiellement ou totalement ? Ces dynamiques risquent de générer d'importantes quantités de déchets ?

Votre territoire est riche de particuliers bricoleurs ? D'artisans du bâtiment ? De magasins de bricolage ? De structures sociales (CCAS, Croix Rouge, Resto du Cœur, etc) ? De structures de conseil et d'accompagnement à la rénovation énergétique ?

Proposez aux acteurs de votre territoire un lieu de valorisation des matériaux, de partage et d'échanges d'outils et / ou de savoirs-faire. Une brico-matériau-thèque peut être le maillon territorial qui permet de créer du lien entre professionnels ou particuliers, pour former un écosystème résilient de matières, d'outils et de savoirs-faire.

La rénovation, notamment thermique, des logements et des bâtiments est un enjeu majeur de la relance économique et de la transition écologique. La production de déchets du BTP liée à ces rénovations est un point de vigilance fort de la Stratégie Nationale Bas Carbone. Si vous êtes en CRTE, cette thématique a toute sa place dans votre contrat.

Retrouvez dans ce chapitre des arguments pour en parler, des pistes pour mener à bien ce projet, des exemples et des réflexions sur les synergies entre ce projet et les CRTE, PCAET et PLUi.

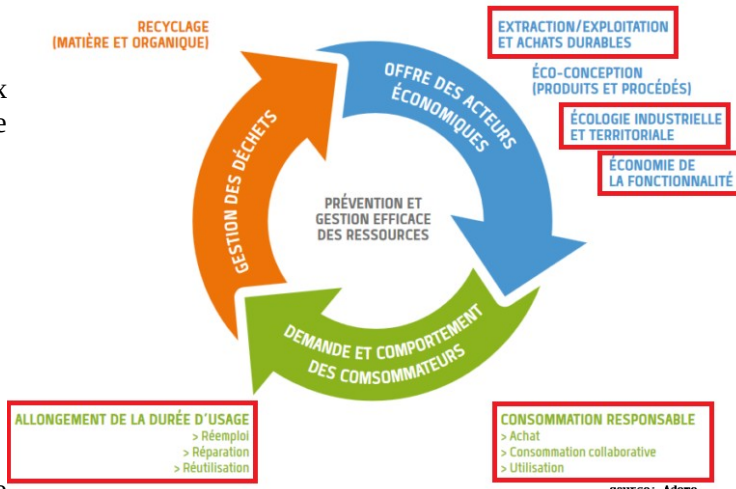
1) Contexte

Boussole de l'économie circulaire

Le projet « Bricothèque : partager pour mieux rénover » peut s'ancrer dans plusieurs piliers de l'économie circulaire :

- exploitation et achats durables ;
- écologie industrielle et territoriale ;
- économie de la fonctionnalité ;
- consommation responsable ;
- allongement de la durée d'usage.

ÉCONOMIE CIRCULAIRE 3 domaines, 7 piliers



Des arguments pour en parler !

Près de 360 000 ménages sont en situation de précarité énergétique dans le logement¹ en Bourgogne-Franche-Comté. Cela représente 29 % des ménages, contre 17 % au niveau national, ce qui est fait l'une des régions françaises les plus concernées par la vulnérabilité énergétique dans le logement. Les départements les plus touchés sont la Haute-Saône, la Nièvre, le Jura et le Territoire de Belfort. Les communes rurales sont plus fortement affectées que les communes urbaines en raison d'une population avec des revenus plus faibles, une plus grande proportion de logements anciens de moindre qualité thermique, principalement des maisons individuelles avec des surfaces plus grandes, donc davantage consommatrices d'énergie (source : *prédiagnostic de la précarité énergétique en Bourgogne-Franche-Comté*, Alterre, février 2020).

Le projet « **Coopérer pour mieux rénover** » est un projet social et écologique pour le territoire.

Le projet « Coopérer pour mieux rénover » peut contribuer à relever plusieurs défis :

- **économiques** : favoriser l'inter-connaissance entre les artisans du bâtiment du territoire ; favoriser les partenariats pour des réponses groupées ; faciliter le déploiement de la REP bâtiment sur le territoire ; éviter les stocks de surplus / rebus dans la cour des artisans ; éviter les dépôts sauvages qui coûtent cher à la collectivité ; mutualiser l'achat de certains outils entre artisans ; réduire le coût des travaux et la précarité énergétique des habitants ;
- **environnementaux** : favoriser le tri et le réemploi des matériaux ; éviter les dépôts sauvages et stocks de surplus / rebus dans la cour des artisans ; faciliter le déploiement de la filière Responsabilité Élargie des Producteurs bâtiments ; favoriser le partage d'outils de bonne qualité ; l'achat d'outils de bonne qualité ; la bonne maintenance des outils ; rendre le diagnostic produits, matériaux et déchets utile et intéressant ; Le réemploi des matériaux et l'intensification d'usage des outils font partie des pratiques de décarbonation du secteur.
- **sociétaux** : créer du lien entre les renovateurs ; diffuser les savoirs-faire ; favoriser l'accès à des outils de qualité ; améliorer la capacité à réaliser une rénovation de qualité ; favoriser l'accès à des matériaux de réemploi gratuits ou peu cher.

Que dit la loi ?

→ Valoriser sous forme matière 70 % en poids des déchets de construction et de démolition à l'horizon 2020 (article 11 de la directive européenne déchets 2008/98/CE)

¹ Ils consacrent plus de 10 % de leur revenu disponible à des dépenses en énergie pour leur logement.

- **Valoriser sous forme matière 70 % en poids des déchets du secteur du bâtiment et des travaux publics à l'horizon 2020** (Loi LTEcv, inscrit à l'article L. 541-1 du code de l'environnement)
- Mettre en place une **filière à Responsabilité Elargie des Producteurs bâtiment** d'ici le 1^{er} janvier 2022 afin que les **déchets** de construction ou de démolition **triés** soient **repris sans frais** (Loi AGECE, inscrit à l'article L. 541-10-1.-4° du code de l'environnement)
- Réaliser un **« diagnostic produits, matériaux et déchets »** lors de travaux de démolition ou réhabilitation significative de bâtiments, en vue, en priorité, de leur réemploi (entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2021 ; Loi AGECE, inscrit à l'article L. 111-10-4 du code de la construction et de l'habitation)
- La réglementation environnementale des bâtiments neufs, RE2020, dont le premier décret n° 2021-1004 relatif aux exigences de performance énergétique et environnementale des constructions de bâtiments en France métropolitaine a été publié le 29 juillet 2021 et qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2022, poursuit trois objectifs principaux : donner la priorité à la sobriété énergétique et à la décarbonation de l'énergie ; **diminuer l'impact carbone de la construction des bâtiments** ; garantir le confort en cas de forte chaleur. Une évaluation des émissions de gaz à effet de serre (GES) des bâtiments neufs sur tout leur cycle de vie (ACV) est rendue obligatoire, assortie de valeurs seuils à ne pas dépasser. Cette évaluation encourage le réemploi et l'utilisation de matériaux recyclés, dont les émissions de GES sont cotées très faibles voir nulles.

2) Développer le projet

Axes de travail et idées d'actions

Les possibilités d'**axe de travail** et les **idées d'actions** sont nombreuses, complémentaires, et plus ou moins structurantes et complexes. Par exemple :

Axes de travail :

- faciliter le réemploi des matériaux sur le territoire ;
- faciliter l'auto-rénovation ;
- créer un écosystème d'acteurs de la rénovation du bâtiment ;

Idées d'actions :

- un local de tri / stockage / vente ou don de matériaux de réemploi ;
- une plate-forme en ligne de vente de matériaux de réemploi ;
- un service de location d'outils (bricothèque) ;
- des ateliers pour apprendre à utiliser les outils ;
- des cafés/ apéros « visite de chantiers de rénovation » ;
- des petites annonces « cherche quelqu'un pour m'aider à ... », « cherche évier », « cherche Xm² de tomettes », « cherche résistance chauffe-eau ref xxx » ...
- des ateliers d'intelligence collective pour la rénovation de logements ;
- des apéros « Artisans » pour favoriser la montée en compétences, l'interconnaissance, l'entre-aide et les partenariats (échanges autour d'un thème puis discussions libres) ;
- des apéros « Particuliers bricoleurs » pour favoriser la montée en compétences, l'interconnaissance et l'entre-aide ;
- des apéros « Particuliers pas bricoleurs » pour favoriser la montée en compétences, l'interconnaissance et l'entre-aide ;
- la mise en lien avec des professionnels diagnostiqueurs « déchets » ou « produits / matériaux / déchets » (post juillet 2021) ou de dépose soignée.

Une méthode ancrée dans la co-construction

Le projet « **Coopérer pour mieux rénover** » concerne un grand nombre d'activités et d'acteurs du territoire. À ce titre, il nécessite une animation et une bonne adhésion de ces acteurs aux valeurs de partage et d'échange équitable, à définir ensemble.

La philosophie de la méthode proposée est de co-construire un projet avec les acteurs du territoire, pour répondre à leurs besoins et leurs envies. Cette co-construction de projet permet d'avoir un support pratique pour créer l'écosystème d'acteurs, partager le diagnostic, travailler sur la stratégie et déboucher sur un projet d'activité économique co-construit, qui soude le collectif, donne à voir et constitue la première marche d'une dynamique de transition plus vaste.

Voici quelques [pistes](#) pour mener à bien ce projet :

1 - Des besoins à l'idée de projet

À ce stade, il est recommandé que le cap donné par la collectivité soit assez large, pour laisser le champ libre à l'expression des acteurs.

→ Diagnostics

- Identifier l'écosystème d'acteurs

Lors du développement d'un projet autour des enjeux de rénovation et de déchets du bâtiment, il est fortement recommandé de commencer par un ou des échanges avec les services économiques, environnement, climat ou autres de la collectivité et des collectivités partenaires (le cas échéant, EPCI, PETR, syndicats) pour recenser les partenariats possibles (informations déjà disponibles, contacts déjà établis, dynamiques similaires ou complémentaires). Les services de l'État, et notamment la DDT, pourront également être sollicités.

Il conviendra également d'identifier les acteurs du territoire (économique, sociaux, environnementaux) à solliciter dans le cadre de la démarche.

- Connaître son territoire et ses dynamiques

Lorsque cela est possible et utile, ces diagnostics pourront être co-construits avec les acteurs du territoire. Ces diagnostics ne viseront pas forcément l'exhaustivité, mais chercheront à caractériser les enjeux du territoire et à identifier les acteurs ressource.

- Artisans et entreprises : identifier les artisans et entreprises du BTP locaux (gros œuvre, second œuvre, chauffagistes, ENR, etc) ; questionner sur les types de rénovation nécessaires dans les logements du territoire, les types de rénovation pratiquées ; les surplus / rebus récurrents ; les expérimentations et partenariats existants ; l'âge des artisans, les perspectives de reprise le cas échéant ; identifier les artisans qui font de la réparation d'outils ; le cas échéant, ces diagnostics pourront s'appuyer sur des documents existants, par exemple des diagnostics de la CMA.

- Associations : identifier les associations locales qui traitent du réemploi/ de la réparation/ location/ prêt d'outils/ du conseil et de l'accompagnement à la rénovation énergétique/ du lien entre habitants ; les services proposés ; les demandes qu'ils enregistrent sur la thématique de la rénovation ; les expérimentations et partenariats existants ; le fonctionnement de ces structures.

- Structures sociales : identifier les structures sociales locales (CCAS, associations, structures d'insertion, etc) qui proposent des aides sociales ou à l'emploi sur le territoire ; les services proposés ; les demandes qu'ils enregistrent sur la thématique de la rénovation ; les expérimentations et partenariats existants ; le fonctionnement de ces structures.

- Commercial : identifier les acteurs économiques (magasins de bricolage, loueurs d'outils, ISDI, leboncoin, etc), les services proposés, les besoins, les flux de matériaux et d'outils du territoire, avec les voisins du territoire et plus éloignés existants ; les expérimentations et partenariats existants ;

- Professionnels de l'immobilier : questionner sur les types de rénovation nécessaires dans les logements du territoire, les types de rénovation pratiquées ; les pratiques et les besoins identifiés ;

- Aménagement : identifier les zones propices aux opérations de rénovation. Dans les zones rurales, il est recommandé d'être vigilant sur les choix de développement et d'urbanisation, résultant d'opportunités foncières, avec des effets à moyen ou long terme qui augmentent la précarité des ménages et la dépendance avec la voiture individuelle (augmentent la précarité énergétique) ;

- Déchetteries : recueillir les besoins, identifier les tonnages reçus, les types de produits, les prix, les apporteurs, les fréquences, les exutoires actuels, les points facilitant la gestion, les axes d'amélioration, etc, des déchetteries des collectivités et des déchetteries professionnelles ;

- Bâtiments (notamment tertiaires) à rénover : sensibiliser et questionner les maîtres d'ouvrage sur le « diagnostic produits, matériaux et déchets », sur les types de matériaux qui pourraient être démontés pour réemploi ;

- Particuliers : identifier les pratiques et les besoins des particuliers sur la rénovation ; questionner sur les types de rénovation nécessaires dans les logements du territoire, les types de rénovation pratiquées, les besoins de matériaux, d'outils et de savoirs-faire ; le rapport à l'achat de 2^{ème} main et au prêt / emprunt d'outils ;

→ **Concertation**

- Mobiliser les acteurs du territoire (économique, sociaux, environnementaux) et partir de l'expression sensible de leurs valeurs, envies et besoins

Les acteurs du territoire seront mobilisés pour :

- **partager et enrichir** les diagnostics ;
- **se connaître** : le fonctionnement de chacun, l'expression sensible de ce qu'ils identifient comme richesses du territoire, leurs envies et leurs besoins ;
- **faire émerger des idées de projet** collectives qui répondent à leurs besoins.

- Choisir l'idée de projet à développer

Le choix de l'idée de projet qui sera développé peut se faire par les acteurs, par la CC, par les deux. La démarche de gestion de projet étant collective, il conviendra de s'assurer que l'idée de projet choisie rassemble suffisamment d'acteurs pour former un collectif, qu'elle répond à un besoin du territoire et qu'elle est pourvoyeuse d'emploi et d'activité.

2 - De l'idée au projet

À ce stade, il est recommandé que le cadre donné par la collectivité soit centré sur l'idée de projet retenue.

Avec les acteurs du territoire qui le souhaitent, transformer ces idées en projets :

→ Définir le cadre du projet :

- Écrire la feuille de route du projet en creusant l'idée dans son opérationnalité, en valorisant des actions déjà engagées, en s'inspirant d'actions ou de retours d'expérience menés par d'autres, etc ;
- Bâtir le collectif du projet, identifier un porteur, une gouvernance, des règles de fonctionnement, un écosystème de partenariat, etc ;

→ Étudier les opportunités et/ ou expérimenter, tester, ajuster. Éventuellement élargir le collectif ou l'activité. Éventuellement mobiliser des outils de financement. Valider les opportunités. Identifier le modèle économique.

3 - Du projet à la création d'activité

Accompagnement du porteur de projet et du collectif à formaliser l'organisation de l'activité, l'écosystème de partenariat, le modèle économique et juridique. Éventuellement nouvelle mobilisation d'outils de financement.

PROJETS INSPIRANTS

- Bourse aux matériaux à la CC des Portes du Haut-Doubs

Au cours de leurs activités, les entreprises des secteurs du bâtiment et de l'aménagement peuvent se retrouver avec des surplus de chantiers, des articles d'exposition, des gammes anciennes, des articles avec des défauts superficiels, etc. Faute de débouchés, ces matériaux spécifiques finissent la plupart du temps éliminés malgré leur valeur d'usage.

L'objectif de la bourse : mettre à l'honneur ces matériaux sur un événement de deux jours :

- 1/ mise en place d'espaces de vente dédiés dans les entreprises participantes
- 2/ promotion de l'opération avec une importante campagne de communication grand public visant les particuliers intéressés pour allier bricolage, créativité et économies pour leurs travaux.
- 3/ installation de stands d'artisans Répar'acteurs spécialistes du réemploi sur différents sites lors des 2 journées événement.





Pour cette 1ère édition du 25 et 26 juin 2021, 12 entreprises ont ouvert leurs portes sur les zones de Valdahon et d'Étalans. De nombreux visiteurs se sont rendus sur ces étals éphémères pour y faire de bonnes affaires : panneaux de bois, bardage, portes, parquet, tuiles, fenêtres, abris, électroménager, mobilier, éléments sanitaires, salle de bain, etc.

En définitive, cet événement a permis de donner une seconde vie à de nombreux matériaux dont l'issue était l'élimination. Ce temps fort autour du réemploi a été organisé dans le cadre du Programme Synergies Inter-Entreprises, coordonné en partenariat et avec le soutien de la Communauté de Communes des Portes du Haut-Doubs, Préval Haut-Doubs, la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat, la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie, la Région Bourgogne Franche-Comté et l'ADEME.

Pour plus d'informations ou un retour d'expérience :

Benoît Courtejaire : coordinateur EIT Haut-Doubs - bcourtejaire@preval.fr

Stéphanie Redoutey : chargée de missions CCPHD - s.redoutey@portes-haut-doubs.fr

- Le chantier école de réhabilitation du bâtiment N du site de l'Arsenal à Besançon

Depuis 2018 Grand Besançon Métropole mène, avec l'appui du Pôle énergie Bourgogne-Franche-Comté, plusieurs actions de sensibilisation sur la thématique de l'économie circulaire dans le secteur du bâtiment et des travaux publics.

Après une première identification de l'écosystème régional existant en matière d'économie circulaire appliqué au secteur du bâtiment, cette dynamique a permis de constituer un groupe de travail thématique et d'identifier un chantier pilote : la réhabilitation du Bâtiment N du site de l'Arsenal (Besançon – 25), dont le Rectorat est maître d'ouvrage.

Ce chantier pilote a pour vocation d'être un support d'expérimentation dans le domaine de l'économie circulaire appliqué aux besoins de la Maîtrise d'ouvrage, la communauté d'utilisateurs et les partenaires du projet. L'objectif clairement affiché de l'expérimentation est d'aboutir à une méthodologie reproductible, et de rendre compte des résultats obtenus.

Au-delà de la thématique "matérialité" (utilisation de ressources locales et durables, choix de filières), le projet doit également traiter la thématique de l'écoconception et valoriser les pratiques permettant de dépasser la logique linéaire de production de projet.

Contact et renseignements :

En savoir plus : <https://www.pole-energie-franche-comte.fr/conseil-technique/reemploi.htm>

- La Bricothèque de Chalon-sur-Saône

La bricothèque de Chalon-sur-Saône est un lieu analogue à une bibliothèque mais pour les outils de bricolage. Les particuliers peuvent venir emprunter du matériel de bricolage de qualité, apprendre à s'en servir, échanger et s'entraider. Ainsi la bricothèque permet aux habitants d'améliorer leur habitat et d'éviter l'achat d'outils bas de gamme ou qui seront peu utilisés.

Découvrez cette initiative en vidéo : <https://www.dailymotion.com/video/x545sge>

Site internet: <http://www.bricotheque-chalon.fr/>

- Au Bonheur Des Chutes à Auxerre

Au Bonheur Des Chutes est une association à Auxerre qui collecte les chutes, les stocke et tient un magasin de matières. Elle accompagne également les projets d'aménagement d'espace ou de mobiliers, sur-mesure ou en petite série. Elle propose également plusieurs modules d'accompagnement d'entreprise vers l'économie circulaire, des chantiers participatifs et des ateliers.

Sur internet : <https://aubonheurdeschutes.org/nos-activites/>

- Doremi (Dispositif opérationnel de rénovation énergétique des maisons individuelles)

Dorémi est une entreprise de l'économie sociale et solidaire qui a été imaginée en 2011 par l'institut Négawatt et ses partenaires, comme un outil au service des politiques publiques territoriales. Dorémi permet simultanément de structurer une offre de rénovation complète et performante accessible à tous - en formant et en qualifiant des groupements d'artisans - et de stimuler la demande des ménages, y compris modestes à très modestes. Dorémi travaille aujourd'hui avec 50 collectivités partenaires.

Dorémi propose une méthode innovante ;

- L'appui territorial des collectivités et des organisations professionnelles pour animer localement la mobilisation des artisans et des particuliers autour du dispositif,
- Des groupements de compétences constitués par les artisans, avec un pilote identifié, interlocuteur du particulier,
- Des outils techniques permettant au groupement d'aboutir à une rénovation performante sans calculs, les solutions techniques de référence,
- Des fondamentaux économiques pour juger de la pertinence de leur offre, et de vérifier que chaque devis s'inscrit dans un cadre économique adapté,
- Des instruments financiers pour apporter la solution de financement au maître d'ouvrage,
- Des chantiers pédagogiques permettant aux artisans de pratiquer, de valider leurs acquis et de disposer de références.

En savoir plus : <https://www.renovation-doremi.com/fr/>

- Bâticycle en Ile-de-France

Bâticycle est le magasin d'équipements et matériaux de construction d'occasion de la marque Tricycle Environnement. Les équipements sont collectés par Tricycle Curage sur des grands chantiers de déconstruction et garantis dépose soignée, puis sont reconditionnés et vendus sur le site de Bâticycle. Entreprise d'Insertion spécialisée dans le réemploi de matériaux, Bâticycle agit pour l'inclusion professionnelle et le Développement Durable.

Découvrez cette initiative en vidéo : https://youtu.be/Q_T-CMoN4I8

Site internet: <https://baticycle.fr/> et : <https://www.grandpariscirculaire.org/initiative/h/tricycle.html>

« Penses pas bêtes »

- *Il ne faudra pas oublier d'analyser les projets envisagés selon le prisme « mobilité/ logistique ».*
- *Les projets pourront judicieusement s'articuler avec les dynamiques de « revitalisations des centres bourgs » et « petites villes de demain », qui portent également des politiques de rénovation de bâtiments.*



3) Synergies avec les dispositifs

Recommandations

Lors du développement d'un projet autour des enjeux agricole et / ou alimentaire, il est fortement recommandé de se mettre en lien avec les structures qui portent le CRTE, le PCAET, le PAT ou le PLUi du territoire, le cas échéant. Des échanges bipartites, des réunions et des ateliers d'intelligence collective pourront permettre de partager les démarches et leurs calendriers, et d'identifier les synergies possibles et de les mettre en œuvre.

Les thématiques portées par les Plans Climat Air Energie Territoriaux étant très proches des thématiques portées par les Contrats de Relance et de Transition Ecologique étant très proches, les actions initiées dans le cadre des PCAET trouvent naturellement leur place dans le cadre des CRTE (aux périmètres géographiques près).

CRTE : pistes de synergies et exemples

Renforcer le projet « Coopérer pour mieux rénover » grâce à mon CRTE

- **Diagnostic** : Les éléments de diagnostic présentés précédemment (cf méthode phase 1) pourront tout à fait alimenter le diagnostic d'un CRTE.

- **Ateliers de concertation** : Il est recommandé d'inviter les acteurs du projet aux ateliers de concertation relatifs à la thématique. Un atelier généraliste peut être l'occasion de faire connaître le projet « Coopérer pour mieux rénover » et de faire adhérer de nouveaux membres au collectif projet. La méthode de développement de projet présentée précédemment, fortement ancrée dans la co-construction avec les acteurs du territoire, est tout à fait en adéquation avec les recommandations de co-construction et de mobilisation des acteurs des CRTE. Les ateliers de concertation du groupe projet pourront être intégrés dans la dynamique de concertation du CRTE.

- **Stratégie** : La rénovation des bâtiments d'un territoire est un enjeu fort de la stratégie de Transition Écologique et de Développement d'un territoire. Ainsi, **il est recommandé de définir un axe « Rénovation des bâtiments »**. Le projet « Coopérer pour mieux rénover » pourra être intégré dans l'axe rénovation énergétique. Il pourra également trouver écho sur les enjeux de lien social et d'accompagnement du grand public, des artisans et de déploiement de l'économie circulaire.

- **Plan d'action** : Un projet de coopération pour améliorer la capacité de rénovation des bâtiments du territoire a toute sa place dans le plan d'actions d'un CRTE, ce qui lui donnera un cadre, un portage politique, un suivi, une valorisation ainsi qu'une obtention de financements facilitée. Il peut faire l'objet de plusieurs actions détaillées, pouvant aller d'une action de concertation et/ ou d'animation par la collectivité des acteurs concernés jusqu'à des actions portées par ces acteurs pour verdir leurs démarches. Il est recommandé que ces fiches actions correspondent aux jalons du projet, et qu'elles soient assorties d'indicateurs pour pouvoir les suivre, les évaluer et les valoriser.

- **Financements** : Les structures intéressées par de tels projets sont invitées à consulter la plate-forme Aides territoires pour des informations actualisées : <https://aides-territoires.beta.gouv.fr/>
Elles pourront également utilement consulter le site de la Région.

Les pistes de financements à la date de rédaction du document sont : Accompagner les projets d'économie circulaire (Ademe-Région), création de tiers-lieux (Fabrique des territoires), subventions aux études préalables à la réalisation de centres de tri/préparation des déchets pour une valorisation matière et énergie (France Relance – Ademe), Etudes préalables aux investissements dans les déchetteries professionnelles (France Relance – Ademe), Études d'accompagnement de la maîtrise d'ouvrage pour réduire et mieux gérer les déchets de chantiers (Ademe).

C(R)TE INSPIRANTS

CTE Nièvre Ligérienne

Action : Amélioration de la gestion des déchets du BTP

Porteur de l'action : SIEEEN

Le SIEEEN, et son service Déchets Ménager, engage une étude partenariale sur les déchets du BTP partant du constat que l'offre locale de tri et de collecte des déchets reste insuffisante. Les dépôts sauvages perdurent. Le SIEEEN porte une démarche ZDZG et CODEC.

Objectifs de l'initiative :

- créer et entretenir une dynamique de territoire : mettre en relation les acteurs, créer des synergies, mutualiser les projets ;
- mettre l'économie circulaire au cœur de la politique déchets ;
- changer durablement les comportements par la promotion de l'éco-exemplarité ;
- créer une boucle vertueuse : dégager des marges de manœuvres financières pour investir dans l'économie locale grâce aux gains générés par l'optimisation des coûts de gestion des déchets.

In fine il s'agit de :

- Réduire la production des déchets du BTP par des actions de sensibilisation et la promotion du réemploi ;
- Détourner de façon significative les déchets de l'enfouissement (par le tri, le recyclage, la valorisation, le développement de nouvelles filières) ;
- Compléter le maillage du territoire en équipements et articuler leur fonctionnement (déchèterie, plateforme de regroupement et de tri, ISDI).

L'étude vise à :

- identifier les pratiques concernant la prévention et la gestion des déchets issus de chantiers du Bâtiment et des Travaux Publics sur le territoire de la Nièvre et notamment les pratiques des maîtres d'ouvrages ;
- identifier les freins et leviers à l'amélioration de la gestion des déchets du BTP sur le territoire de la Nièvre, en particulier.

Le questionnement se pose à tous niveaux : formations des professionnels (cursus scolaires / formation professionnelles), sensibilisation des professionnels, maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre et des particuliers.

Eco-conception des matériaux et des projets, recherches de nouveaux process, nouveaux services, tri sur les chantiers, réemploi de matériaux, chantiers pilotes, etc.

L'étude est financée et en cours. Il s'agit de faire connaître ces travaux le plus largement possible sur le territoire pour susciter de l'intérêt mais aussi pouvoir accompagner, à son issue, les mesures qui en découleront. Par exemple des investissements pour des travaux de transformation de centre de tri ou la création de lieux de transit ou de stockage. Mais aussi un soutien pour le développement de nouvelles activités.

Le projet s'inscrit pleinement dans champ de l'ESS au service de la transition écologique. De nouvelles filières ainsi que de nouveaux équipements pourront voir le jour.

Action : Expérimenter la démarche d'Auto Réhabilitation Accompagnée pour réduire la vulnérabilité énergétique chez les ménages les plus fragiles

Porteurs de projet : Agence Locale de l'Énergie et du Climat de la Nièvre, conventionnée avec les Compagnons Bâisseurs de Rennes

L'Auto Réhabilitation Accompagnée ou ARA est un dispositif bien implanté en France depuis longtemps. Promue par diverses associations reconnues tels le PADES, les Compagnons Bâisseurs, ENERTER ... elle porte de nombreuses vertus :

- réduire les coûts des travaux et ainsi permettre de rénover les logements des ménages les plus démunis, exclus des programmes en raison d'un reste à charge rédhitoire ;
- impliquer les occupants dans la réalisation des travaux concourant à une meilleure estime de soi et faire prendre conscience de la nécessité d'entretenir son logement ;
- former les occupants ;
- impliquer des voisins, associations, services civiques ...

Dans la Nièvre - département très marqué par la précarité énergétique - plusieurs dispositifs visent à accompagner les ménages fragilisés par des factures énergétiques insurmontables. Pour autant, il reste des logements pour lesquels nous n'avons pas de réponse parce que le budget de travaux ne peut être finalisé. De plus les bailleurs sociaux se sont montré intéressés, dans le passé, sur le volet travaux d'embellissement.

Les opérations réalisées partout en France montrent que l'ARA ne vient pas en concurrence des entreprises du BTP mais au contraire permet de générer de l'activité tout en facilitant les chantiers.

Un partenariat avec les fournisseurs de matériaux peut s'envisager mais aussi le réemploi de matériaux inutilisés du BTP (lien établi avec l'étude départementale "déchets du BTP" du SIEEEN). Les compagnons ont des plateformes de collecte et de réemploi des matériaux (Soli'Bât <https://www.soli-bat.fr>). Ils utilisent en priorité des matériaux biosourcés et locaux.

Action de l'ESS, le projet pourrait mobiliser la régie inter quartiers et l'EBE de Prémery (à démontrer dans l'étude action). Dans certains cas, des services civiques sont mobilisés et formés. Des liens pourront être tissés avec la bricothèque de la régie de quartier ASEM, qui propose des outils utilisables par tous les habitants de Nevers Agglo et surtout ceux du quartier des Courlis. Les permanences de cette bricothèque sont animées par les habitants tandis que des animateurs accompagnent au bricolage. On constate à ce jour une utilisation plus large des outils dans le cadre des animations sur le bricolage.

Enfin, un axe "dépendance et autonomie" est aujourd'hui développé.

Pour structurer une démarche, les Compagnons Bâisseurs - forts de leur savoir faire dans ce domaine - portent un projet d'étude-action en deux temps :

- phase 1 : diagnostic local des acteurs avec identification de l'écosystème à construire, dispositifs publics en place mobilisables et montage du projet opérationnel avec méthodologie d'intervention, analyse du portage politique nécessaire, définition des besoins opérationnels (équipes techniques et bénévoles, matériel et matériaux, ...)
- phase 2 : conduite de quelques chantiers en milieu urbain et rural pour concrétiser des projets

La demande de financement initiale porte sur l'étude-action à proprement parler soit la phase 1. Il s'agit d'amorcer l'expérimentation en Nièvre. Les travaux de rénovation ultérieurs feront l'objet d'un autre projet.

<https://cte.ecologique-solidaire.gouv.fr/#@cteNievreLigerienne.view.projects.dir.projects>

CTE CC Grand Autunois Morvan

Action : Animation et coordination d'une mission économie circulaire et EIT

La difficulté de l'économie circulaire est de permettre à chaque acteur intéressé d'identifier des exutoires pour ses déchets et de trouver des filières d'approvisionnement lisibles en matériaux de réemploi ou de recyclage. Les objectifs d'une mission dédiée à l' "Economie circulaire et EIT" animée et coordonnée par la CCGAM sont donc :

- Structurer et animer un réseau d'acteurs pour faciliter la connaissance des sujets liés à l'économie circulaire ;
- Faciliter l'identification des matériaux et des débouchés à une échelle locale ;
- Faciliter la mutualisation (équipements, faciliter le regroupement des matières, ...) entre les acteurs ;
- Permettre de capter des partenaires locaux mais aussi auprès des territoires voisins ;
- Assurer la transversalité et la prise en compte de l'économie circulaire dans des projets relevant d'autres filières que l'industrie et/ou d'autres politiques publiques ;
- Piloter les projets liés à l'économie circulaire : animation et communication, aménagement et installation d'équipements, etc.

Ces missions s'articulent donc autour d'un programme d'actions construit en deux axes :

Axe 1 : Mener des actions de sensibilisation des acteurs économiques du territoire concernant l'économie circulaire
[...]

Axe 2 : Piloter la mise en place d'une plateforme de regroupement et de valorisation des déchets des entreprises

Afin de faciliter la valorisation des déchets à une échelle la plus locale possible, se posent deux questions :

- Connaître l'offre de matériaux disponibles (et réciproquement, leur trouver des débouchés) ;
- Regrouper l'offre disséminée de matériaux afin de créer des volumes intéressants pour la production et optimiser les coûts (transport, transformation, etc).

À ce titre, la CCGAM a lancé une réflexion pour mettre en place une plateforme de regroupement des matériaux qui permettrait non seulement de les collecter, mais également de s'assurer du tri, d'identifier des exutoires, etc.

Elle aurait à la fois une forme physique (notamment pour les matériaux qui sont disséminés sur le territoire), mais également digitale afin de prendre une dimension collaborative et partenariale et de permettre aux acteurs (entreprises, associations, particuliers ?) de connaître l'offre disponible sur le territoire à un instant t. L'initiative de cette plateforme s'appuie sur un besoin imminent lié aux déchets générés par les entreprises des filières du Bâtiment et des Travaux Publics (en particulier matériaux de second œuvre, une étude étant en cours par le CEREMA pour la réutilisation des gravats de chantier dans les travaux de voiries), cependant, il est également envisagé de l'ouvrir à d'autres acteurs et en particulier les entreprises, agriculteurs, et autres acteurs économiques du territoire.

Afin de pouvoir mettre en place cette plateforme, il sera nécessaire de piloter une étude d'opportunité et de faisabilité afin d'identifier les conditions dans lesquelles le projet pourra se mettre en place : organisation et gouvernance de la plateforme, formalisation, modèle économique, etc.

Dans un second temps, les études techniques puis des travaux pourront être réalisés si la mise en place d'une plateforme physique se confirme comme étant pertinente.

<https://www.cte.ecologie.gouv.fr/#@ulaireEit1>

CTE Grand Besançon Métropole

Objectif 3000 : faire vivre l'intelligence territoriale et construire des offres facilitatrices pour accélérer la rénovation performante des bâtiments

Objectif 3000 : Bien qu'inférieur au régime de croisière, le chiffre de 3 000 correspond à une moyenne annuelle des logements à rénover d'ici 2050 pour espérer devenir un territoire à énergie positive (l'atténuation des besoins étant une condition nécessaire).

Organiser un écosystème des acteurs publics et privés de la rénovation à l'échelle de la métropole en vue de construire plusieurs offres reproductibles destinées à des cibles précises de la typologie résidentielle. Ces offres permettront d'atteindre a minima le niveau BBC-rénovation et si possible une division par 6 des émissions des CO2 (= neutralité carbone). Il s'agit de :

- Organiser un cadre de coordination avec des rencontres entre les différents acteurs :
 - o Définir les méthodes et rôles des différents acteurs (institutionnels, territoriaux et professionnels)
 - o Favoriser les approches collaboratives : désenclaver les acteurs, développer l'interopérabilité entre eux.
 - o Mobiliser toutes les ressources existantes (publiques et privées et de toute nature) en privilégiant les outils existant et permettant les rencontres en présentiel.
- Travailler avec le Campus des métiers TI sur les thèmes du bâtiment et de la rénovation durables : organiser les conditions de formation initiale et continue centrées autour d'échanges et de coordination de pratiques transversales interprofessionnelles pour mettre en œuvre des chantiers-école.
- Articuler la rénovation de l'habitat avec la question de la vacance des logements et de la planification urbaine

Cette action « Objectif 3000 » sera également portée par les attentes des particuliers, à la fois par une simplification des démarches (choix des entreprises, peurs diverses, complexité du parcours...) et par la prise en compte d'améliorations d'usage).

Cette fiche constitue la première étape de l'action, le rectorat sera associé dès sa mise en œuvre, et l'action pourra être amenée à évoluer en fonction de l'implication de ce partenaire.

<https://www.cte.ecologie.gouv.fr/>

[#@TravauxDeRenovationEnergetiqueFacilitatricesPourLesParticuliersAfinDeReduireDunFacteur4LesEmissionsDeGazAEffetDeSerreDuSecteurResidentielDeLaMetropoleALhorizon2050](#)

PCAET : pistes de synergies et exemples

Renforcer le projet « Coopérer pour mieux rénover » grâce à mon PCAET

- **Diagnostic** : Le diagnostic du PCAET sur les émissions de gaz à effet de serre du bâtiment et les potentiels de réduction (dont l'état des bâtiments) pourra apporter des informations utiles pour conforter la dynamique du projet.
- **Ateliers de concertation** : Les ateliers d'élaboration du PCAET sont une bonne occasion pour réunir d'une part les artisans et entreprises du bâtiment et d'autre part les habitants pour discuter d'un projet de coopération pour améliorer la capacité de rénovation des bâtiments du territoire. Il est recommandé d'inviter les acteurs du projet aux ateliers de concertation relatifs à la thématique. Ils peuvent également être l'occasion de faire connaître le projet « Coopérer pour mieux rénover » et de faire adhérer de nouveaux membres au collectif.
- **Stratégie** : **La rénovation des bâtiments du territoire est un enjeu fort de la stratégie d'un PCAET.** Le réemploi des matériaux et l'intensification d'usage des outils font partie des pratiques de décarbonation du secteur. Il est recommandé que le PCAET comprenne **une orientation « Rénovation des bâtiments »**. Le projet « Coopérer pour mieux rénover » sera intégré dans l'axe rénovation énergétique. Il pourra également trouver écho sur les enjeux d'accompagnement du grand public, des artisans et de déploiement de l'économie circulaire.
- **Plan d'action** : Un projet de coopération pour améliorer la capacité de rénovation des bâtiments du territoire a toute sa place dans le plan d'actions PCAET, ce qui lui donnera un cadre, un portage politique, un suivi, une valorisation. Il peut faire l'objet de plusieurs actions détaillées, pouvant aller d'une action d'animation par la collectivité des acteurs de l'agriculture et/ ou de l'alimentation (collective, hors domicile, vente...) jusqu'à des actions portées par ces acteurs pour verdir leurs démarches. Il est recommandé que ces fiches actions correspondent aux jalons du projet, et qu'elles soient assorties d'indicateurs pour pouvoir les suivre, les évaluer et les valoriser.

PCAET INSPIRANTS

Extraits de PCAET CC Les Bertranges approuvé le 22 avril 2021

Axe : 5 - Vers une nouvelle dynamique économique durable, anticipant le changement climatique

Action : Développer l'économie circulaire en valorisant les déchets produits localement

Éléments de contexte : 2 recycleries adossées aux 2 déchèteries (La Charité et Prémery) existent et participent au réemploi de matériel. La démarche TZDZG a permis d'engager une communication dynamique et de créer des services pour réduire les déchets à la source (compostage, opération "ça cocote", broyage).

Description et objectif opérationnel :

Au-delà de la poursuite des actions de prévention, il s'agit d'optimiser la collecte et le traitement pour valoriser les déchets et faire émerger de nouvelles filières de réemploi et d'emplois locaux. La valorisation de 2 types de déchets sera prioritairement analysé: les déchets du bâtiment et les bio-déchets.

- sur les déchets du bâtiment : étude en cours (SIEEEN) pour structurer la filière de tri et de collecte puis identifier des débouchés pour ces matériaux ;
- construire une plateforme de valorisation des végétaux à La Charité
- extension de la déchèterie de la Charité pour accueillir davantage et une plus grande diversité de déchet
- extension de la recyclerie

- collecter des données sur les flux biodéchets et sur les connexes de production (cf Territoire d'Industrie et l'action EIT)
- ré-instrumenter le gisement de chaleur fatale sur les usines prémerycoises pour mettre à jour l'étude de pré-faisabilité de 2018 pour un réseau de chaleur ou une autre forme de valorisation de cette énergie
- ouvrir une réflexion sur le système de paiement du traitement des ordures ménagères (TEOM/RI)

Porteur du projet : CC Les Bertranges service Déchet Prévention et chargé de mission EIT

Partenaires principaux : SIEEEN Service Déchets Ménagers / CC Les Bertranges CC Sud Nivernais / Agglo Nevers / Territoire d'Industrie / CMA / CCI / FFB / CAPEB / Territoire Zéro Chômeur -EBE58

Moyens financiers estimés :

étude (SIEEEN) valorisation déchet BTP extension déchetterie + recyclerie + plateforme ~2 000 000HT
audit collecte et financement du service déchets ménagers ~50 000HT

Indicateur de suivi de l'efficacité : m3 de déchets bâtiments valorisés/réutilisés

Extraits du PCAET CC Loue-Lison approuvé le 17 décembre 2020

Orientation 5 : La sensibilisation et l'implication de tous pour un territoire sobre et innovant

Axe 1 : Sensibiliser et mobiliser les acteurs économiques et agricoles

Action : Accompagner les professionnels du bâtiment dans le développement de la rénovation énergétique

Description : Permettre la montée en compétences des entreprises du bâtiment sur le territoire, dans l'objectif de répondre aux enjeux de la rénovation énergétique.

Étapes clés :

A- Promouvoir la labellisation des entreprises

B- Accompagner la formation des professionnels du bâtiment pour répondre à la commande publique : identifier des interprofessions proposant des formations, communiquer auprès des pro pour faire connaître ces dispositifs, élaborer une offre de formation alternative si un besoin nouveau est identifié

C- Animer et inciter les acteurs à qualifier leurs pratiques : accompagner la formation des professionnels du bâtiment

D- Mettre en place un plan de communication performant à destination des professionnels financiers (lien action 1.1.1 - Mettre en place et en œuvre la Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique (PTRE))

Pilote : Communauté de communes Loue Lison

Partenaires : Organismes de formations à la commande publique (CNFPT par ex)

Réseau associatif (remontées de projets)

Partenaires relais : Chambres, filières d'artisanat, CAPEB, ACPME, Pôle Énergie Franche Comté, etc.

Coût estimé :

A - Coût salarial : Poste d'animateur PTRE, poste d'accompagnateur PTRE et poste de chargé de mission PCAET (voir action 1.1.1)

Poste de chargé de mission développement économique (voir action 3.4.20)

B - Frais de communication : Support de communication, impression et graphisme : 250 € / an

Moyens humains alloués :

Pilotage : Chargé de mission développement économique, animateur PTRE, conseiller aux communes

Suivi : Chargé de mission PCAET

Services associés : Service communication

Indicateurs de suivi : Nombre d'entreprises labellisées RGE (exemple, autres labels possibles) sur le territoire

<https://cclouelison.fr/fr/rb/925368/un-projet-de-plan-climat-air-energie-territorial>

PLU(i) : pistes de synergies et exemples

Renforcer le projet «Coopérer pour mieux rénover » grâce à mon PLUi

- **Rapport de présentation** : le rapport de présentation comprend habituellement un diagnostic économique. De façon à faciliter le déploiement d'une économie circulaire territoriale, il est recommandé que ce diagnostic économique soit élargi aux activités en lien avec les productions locales (agricole / artisanat) en plus des questions des zones artisanales et industrielles. Par ailleurs, le diagnostic de l'habitat (âge du parc de logement, présence d'OPAH sur le territoire : opération d'amélioration de l'habitat, ...) réalisé dans le cadre du PLUi pourra alimenter le diagnostic nécessaire à ce projet. Le cas échéant, des éléments de diagnostic extérieur pourront utilement venir enrichir les diagnostics du PLUi (marché de l'immobilier par exemple).

- **Concertation** : Inviter aux ateliers de concertation des thématiques ciblées les acteurs du projet.

- **PADD** : Le projet « Coopérer pour mieux rénover » peut s'inscrire dans une orientation « **offrir un logement adapté à tous** » ou « **promouvoir l'économie territoriale** ».

- **Règlement** : Si la localisation du lieu d'échanges et de partages a déjà été identifiée et nécessite l'exercice d'un droit de préemption urbain, celui-ci sera inscrit dans le règlement et le zonage.

- **OAP** : Le lieu d'échanges et de partages pourrait s'inscrire dans une OAP « commerces et artisanat de proximité » qui définirait les localisations préférentielles des commerces en prenant en compte le maintien d'une offre commerciale diversifiée de proximité permettant de répondre aux besoins courants de la population.

En absence de SCOT approuvé, le lieu d'échanges et de partages pourra également être intégré aux **OAP commerciales et artisanales** prescrites par l'article L151-6 du Code de l'Urbanisme et qui ont pour but de définir « les localisations préférentielles des commerces en prenant en compte [...] [le] maintien d'une offre commerciale diversifiée de proximité permettant de répondre aux besoins courants de la population [...] ».

PLU(i) INSPIRANTS

PLUi valant SCOT de la CU Creusot Montceau (approuvé par le conseil communautaire du 18 juin 2020)- extraits du PADD :

LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE : UNE OPPORTUNITÉ DE CHANGEMENT, UN MOTEUR POUR LE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Mettre les déchets au cœur de l'économie circulaire

[...] Le territoire nécessitera également la création d'une plateforme de valorisation des déchets du BTP.
[...] La valorisation par recyclage des différents déchets, aussi bien ménagers que ceux du BTP, est un objectif nécessaire pour limiter les besoins d'extension des sites de stockage, mais également parce qu'ils pourraient être réutilisés pour la production de certains matériaux.

En effet, le recyclage et la valorisation énergétique sont nécessaires pour atteindre les objectifs nationaux de 55% de valorisation matière et de 23% d'énergie renouvelable à horizon 2020. Ils sont aussi une réponse à la volonté de réduire le stockage de 50% d'ici 2025.

Considérer le déchet comme une véritable ressource matière et une ressource énergie est aujourd'hui une vision de plus en plus partagée. Pourtant, ce modèle doit nécessairement être amplifié pour prendre toute

sa place au sein de l'économie territoriale. C'est ainsi que le déchet-ressource deviendra partie intégrante de l'économie circulaire.

Enfin, le concept d'économie circulaire est à développer et ne pourra être favorisé qu'en mettant en relation les entreprises entre elles, et donc à proximité, afin que les déchets de l'une puissent servir de matières premières à l'autre. [...]

Extrait du règlement

Zone N : dispositions applicables

Description de la zone: Cette zone correspond à des secteurs naturels du territoire, équipés ou non, qui sont à protéger en raison de la qualité des sites (protection de l'environnement et des paysages) ou de l'exploitation forestière ou de l'existence de risques ou de nuisances. Elle comprend les secteurs:

Nd: zone naturelle d'ancienne décharge

Ne: zone naturelle dédiée aux centrales photovoltaïques

Nf: zone de mise aux normes des activités existantes

Nj: zone naturelle de jardins

Np: zone d'emprise de l'aérodrome de Pouilloux

Npa: zone naturelle dédiée aux parcs urbains et aux parcs paysagers

Nx: zone de carrière

	N	Nd	Ne	Nf	Nj	Np	Nx
Les éoliennes ou parcs éoliens	✓	X	X	X	X	X	X
Les installations légères à usage maraîcher sous réserve qu'elles ne compromettent pas la qualité des sites, milieux et espaces naturels, des paysages et de leur intérêt, notamment du point de vue esthétique, historique ou écologique.	✓	X	X	X	X	X	X
Les installations, travaux divers et constructions nécessaires aux projets de réhabilitation de décharges ou de création de centre de traitement des déchets régulièrement autorisé par la DREAL	X	N°7	X	X	X	X	X
Les constructions et installations nécessaires à la production d'énergie photovoltaïque, ainsi que les constructions, installations et équipements techniques qui y sont liés.	X	X	✓	X	X	X	X
Les installations et constructions nécessaires à la mise aux normes de l'activité et à son fonctionnement	X	X	X	✓	X	X	X
Les abris de jardin de 9m ² maximum de surface de plancher et dans un souci d'intégration à l'environnement rural et paysager	X	X	X	X	✓	X	X
Les constructions nécessaires et liées au fonctionnement de l'aérodrome de Pouilloux	X	X	X	X	X	✓	X
Les constructions nécessaires et liées au fonctionnement des carrières de Marmagne et de Mont-Saint-Vincent	X	X	X	X	X	X	N°7
Les Installations de Stockage des Déchets Inertes (ISDI) au titre de la rubrique 2760-3 de la nomenclature des ICPE dans le cadre d'une opération de renaturation.	X	X	X	X	X	X	N°7
Les Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) au titre de la rubrique 2760-2 de la nomenclature ICPE.	X	X	X	X	X	X	N°7
Les aménagements et installations nécessaires pour la mise en valeur de la nature, des sites et des paysages.	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓

Contact : Romain.ANCEL@creusot-montceau.org / https://www.creusot-montceau.org/index.php?option=com_multicategories&view=article&id=2447:2020-06-26-13-22-24&Itemid=99

Tableau récapitulatif des synergies

Etapes	Projet	CRTE	PCAET	PLUi
Diagnostic	(phase 1) Identifier l'écosystème d'acteurs : - échanges avec les services de la collectivité et des collectivités partenaires ainsi que les DDT pour recenser les partenariats possibles. - acteurs du territoire à inviter dans le cadre de la démarche Connaître son territoire : • Diagnostics entreprises du BTP et commerces • Diagnostics associations et structures sociales • Diagnostic aménagement • Enquêtes auprès des professionnels de l'immobilier, déchetteries, particuliers sur les pratiques de rénovation, la culture du réemploi et les besoins	Les éléments de diagnostic du projet pourront alimenter le diagnostic du CRTE.	Le diagnostic du PCAET sur les EGES du bâtiment et les potentiels de réduction (dont l'état des bâtiments) pourra apporter des informations utiles pour conforter la dynamique du projet.	- Élargir le diagnostic économique aux activités en lien avec les productions locales (agricole / artisanat) - le diagnostic de l'habitat du PLUi pourra alimenter le diagnostic nécessaire au projet - des éléments de diagnostic extérieur peuvent enrichir les diagnostics du PLUi
Concertation	(phase 1) - Mobiliser les acteurs du territoire, les services de la collectivité et des collectivités partenaires, des chambres consulaires et partir de l'expression sensible de leurs besoins ; - partager et enrichir les diagnostics ; - se connaître par le partage des pratiques ; - faire émerger des idées de projet collectives qui répondent aux besoins.	Atelier généraliste et/ ou thématique : - Inviter aux ateliers de concertation les acteurs du projet - Faire connaître le projet pour faire adhérer de nouveaux membres au collectif et mixer les horizons Ateliers groupe projet : à intégrer dans la vie du CRTE	Atelier bâtiment : - Réunir les entreprises du BTP et les habitants - Inviter aux ateliers de concertation les acteurs du projet - Discuter d'un projet de coopération pour améliorer la capacité de rénovation des bâtiments du territoire - Faire connaître le projet pour faire adhérer de nouveaux membres au collectif et mixer les horizons	- Inviter aux ateliers de concertation les acteurs du projet
Stratégie	(fin phase 1) - Le choix de l'idée de projet qui sera développé pourra être effectué par les acteurs, par la CC, ou par les deux. - La démarche de gestion de projet étant collective, il conviendra de s'assurer que l'idée de projet choisie rassemble suffisamment d'acteurs pour former un collectif, qu'elle répond à un besoin du territoire et qu'elle est pourvoyeuse d'emploi et	- Définir un axe « Rénovation des bâtiments », et la philosophie « Lien social » - La rénovation des bâtiments et les déchets associés sont des enjeux forts de la stratégie de Transition Écologique et de Développement d'un territoire.	- définir une orientation « Rénovation énergétique » - La rénovation des bâtiments est un enjeu fort de la stratégie d'un PCAET. Le réemploi des matériaux et l'intensification d'usage des outils font partie des pratiques de décarbonation du bâtiment. - L'acculturation et l'accompagnement des acteurs du territoire est également un enjeu important du PCAET, dans lequel ce	PADD : - orientation « offrir un logement adapté à tous » ou « promouvoir l'économie territoriale »

	d'activité.	projet s'inscrit.	
Plan d'actions	Définir le projet (Phase 2) • Définir le cadre du projet • Bâtir le collectif du projet, identifier un porteur, la gouvernance, ... • Étudier les opportunités et/ou expérimenter Créer l'activité (Phase 3) • Accompagner le porteur de projet et le collectif à formaliser l'organisation, l'écosystème, le modèle économique et juridique. • Potentielle nouvelle mobilisation d'outils de financement.	- Un projet de coopération pour améliorer la capacité de rénovation des bâtiments du territoire a toute sa place dans le plan d'actions du CRTE, ce qui lui donnera un cadre, un portage politique, un suivi, une valorisation, ainsi qu'une obtention de financement facilitée - intégration au moyen de plusieurs fiches actions détaillées (de la collectivité, des acteurs de l'agriculture, de l'alimentation...) correspondant aux jalons du projet, assorties d'indicateurs pour pouvoir les suivre, les évaluer et les valoriser - Financements: consulter la plate-forme Aides territoires https://aides-territoires.beta.gouv.fr/ et le site de la Région.	- Un projet de coopération pour améliorer la capacité de rénovation des bâtiments du territoire à toute sa place dans le plan d'action PCAET, ce qui lui donnera un cadre, un portage politique, un suivi, une valorisation - intégration au moyen de plusieurs fiches actions détaillées (de la collectivité, des acteurs du tourisme...) correspondant aux jalons du projet, assorties d'indicateurs pour pouvoir la suivre, l'évaluer et la valoriser. Règlement et zonage : - Si la localisation du lieu d'échanges et de partages a déjà été identifiée et nécessite l'exercice d'un droit de préemption urbain, celui-ci sera inscrit dans le règlement et le zonage. OAP : - Le lieu d'échanges et de partages pourrait s'inscrire dans une OAP « commerces et artisanat de proximité » qui définirait les localisations préférentielles des commerces

Annexe 1 : Économie circulaire territoriale, dispositifs territoriaux de transition : De quoi parle-t-on ? Que peut-on en attendre ?

Qu'est-ce que l'économie circulaire territoriale ?

L'**économie circulaire** consiste à produire des biens et des services de manière durable en limitant la consommation et le gaspillage des ressources et la production des déchets. Il s'agit de passer d'une société du tout jetable à un modèle économique plus circulaire.

Préservation des ressources, de notre environnement, de notre santé, développement économique et industriel des territoires, réduction des déchets et du gaspillage : l'économie circulaire est un modèle économique qui vise à répondre à ces enjeux. Ces enjeux sont à la fois environnementaux, économiques et sociaux.

Les nouveaux modèles de production et de consommation liés à l'économie circulaire peuvent être générateurs d'activités et de création d'emplois durables et non délocalisables.

Elle nécessite de progresser dans plusieurs domaines :

- L'approvisionnement durable : prendre en compte les impacts environnementaux et sociaux des ressources utilisées, en particulier ceux associés à leur extraction et à leur exploitation.

- L'écoconception : prendre en compte les impacts environnementaux sur l'ensemble du cycle de vie d'un produit et les intégrer dès sa conception.

- L'écologie industrielle et territoriale : mettre en synergie et mutualiser entre plusieurs acteurs économiques les flux de matières, d'énergie, d'eau, les infrastructures, les biens ou encore les services afin d'optimiser l'utilisation des ressources sur un territoire.

- L'économie de la fonctionnalité : privilégier l'usage à la possession, vendre un service plutôt qu'un bien.

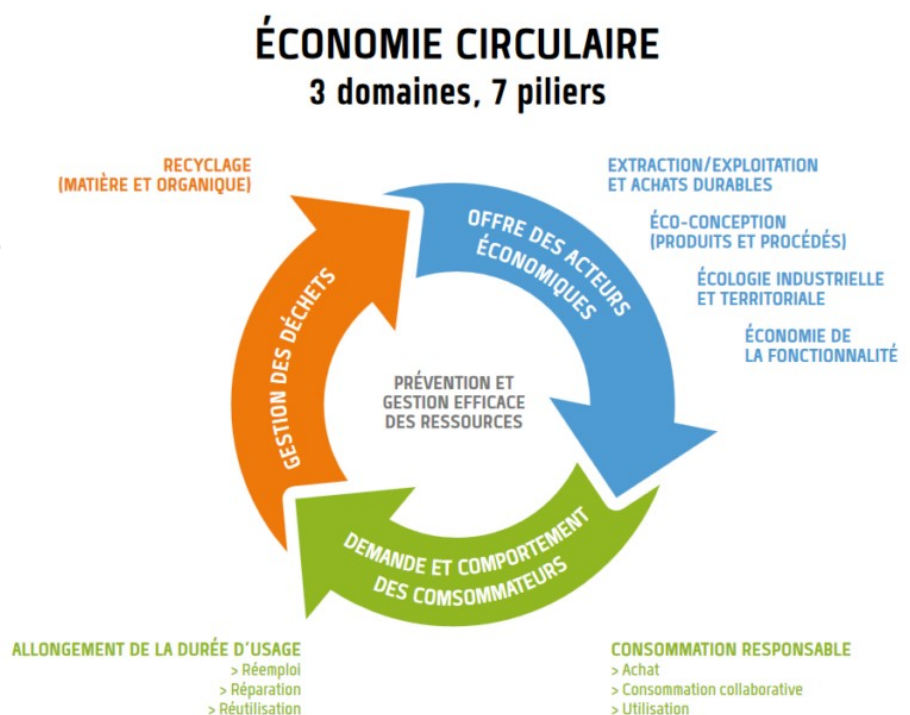
- La consommation responsable : prendre en compte les impacts environnementaux et sociaux à toutes

les étapes du cycle de vie du produit dans les choix d'achat, que l'acheteur soit public ou privé.

- L'allongement de la durée d'usage des produits par le recours à la réparation, à la vente ou à l'achat d'occasion, par le don, dans le cadre du réemploi et de la réutilisation.

- L'amélioration de la prévention, de la gestion et du recyclage des déchets, y compris en réinjectant et réutilisant les matières issues des déchets dans le cycle économique.

En savoir plus en vidéo : <https://youtu.be/jO3y0LOsAeM>



L'**économie territoriale durable** est un modèle de développement économique qui vise à mieux exploiter et valoriser les richesses du territoire (ressources naturelles, savoirs, savoir-faire, compétences), et à dynamiser les échanges locaux pour favoriser les retombées économiques et sociales locales.

D'une manière générale, l'économie territoriale durable accroît la résilience des territoires et est un levier pour faire baisser les émissions de gaz à effet de serre de façon globale grâce à la relocalisation des échanges.

En savoir plus en vidéo : <https://youtu.be/KT-LnHEkck>

L'**économie circulaire territoriale** est un modèle de développement économique qui vise à préserver les ressources d'un territoire, à mieux exploiter et valoriser les richesses du territoire (ressources naturelles, savoirs, savoir-faire, compétences), à éviter le gaspillage et à dynamiser les échanges locaux pour favoriser les retombées économiques et sociales locales.

Qu'attendre d'une démarche d'économie circulaire territoriale ?

Résilience et attractivité du territoire, plus d'autonomie locale, réduction des émissions de gaz à effet de serre dues au transport, interconnaissance des acteurs, réduction de l'isolement, dynamisme et innovations économiques, circulation de la richesse en local, etc. Les bénéfices d'une démarche d'économie territoriale durable sont nombreux. En tant que démarche contribuant à la relance économique du territoire et à la transition écologique, l'économie circulaire territoriale a toute sa place dans les Contrats de Relance et de Transition Écologique (CRTE).



Ce qu'on peut attendre d'un CRTE

Le contrat de relance et de transition écologique (CRTE) est un contrat unique qui vise à accélérer la relance (COVID) et à accompagner le territoire dans sa transition écologique, mais également démographique, numérique et économique. C'est un contrat hybride, à la fois stratégique et opérationnel, qui est la traduction de l'ambition d'un projet de territoire : la transition écologique et la cohésion territoriale sont la colonne vertébrale de ce contrat, qui doit s'appuyer sur la mobilisation et l'implication de l'ensemble des acteurs territoriaux, publics comme privés.

Le CRTE, signé pour six ans, a vocation à regrouper l'ensemble des contrats signés entre l'État et les collectivités, comme les contrats de ville, mais aussi les programmes des différents ministères, et leurs partenaires, comme Action cœur de ville, Petites villes de demain ou les contrats de transition écologique. Le CRTE se substitue aux contrats de ruralité arrivés à échéances fin 2020, dont il peut poursuivre certaines orientations et actions. Il bénéficie des crédits du Plan de relance, dont il incarne la déclinaison territoriale. Dans les années à venir, les dispositifs gouvernementaux à destination des territoires s'inséreront au sein du CRTE pour bénéficier des dynamiques et des partenariats engagés.

Dans le cadre d'un CRTE, la mise en perspective du territoire commence par la connaissance de ses atouts et faiblesses, notamment au regard des grandes transitions (écologique, démographique, numérique et économique) qui concernent tous les territoires. Le **diagnostic** est réalisé par la collectivité en collaboration avec les services de l'État en mobilisant les acteurs locaux. La réalité locale est prise en compte dans chaque projet de territoire qui constitue le socle de son CRTE. La collectivité mène une **réflexion stratégique** avec une **approche transversale** des enjeux liés aux transitions. Multi acteurs et opérationnel, le CRTE répond aux spécificités de chaque territoire. Il est élaboré et mis en œuvre avec le concours de l'ensemble des acteurs locaux – État, collectivités, entreprises, acteurs socio-économiques, habitants.

L'ambition des CRTE en matière de transition écologique est de permettre aux collectivités locales d'intégrer, au sein de leurs projets de territoire, les ambitions de la transition écologique dans leurs priorités. Les actions retenues doivent ainsi concourir à l'atteinte des objectifs nationaux en matière de stratégie nationale bas-carbone, de biodiversité, de Plan national d'adaptation au changement climatique et de préservation des ressources naturelles. Une attention particulière sera portée à la lutte contre l'artificialisation des sols, au développement des nouvelles pratiques agricoles, aux circuits courts et à l'économie circulaire. Les mobilités douces, la rénovation énergétique des bâtiments et la promotion des énergies renouvelables seront prises en compte.

Ce qu'on peut attendre d'un PCAET

Le PCAET est une démarche de planification à la fois stratégique et opérationnelle réalisée à l'échelle d'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI). **Il est obligatoire pour les EPCI de plus de 20 000 habitants, ou être le fruit d'une initiative volontaire pour tous les autres EPCI.** Il traduit le projet de transition énergétique du territoire, mis en œuvre à travers son plan d'actions. Il est élaboré pour une durée de 6 ans. Il ne s'agit pas d'un outil réglementaire prescriptif. A ce titre, il est difficilement opposable à des projets d'activités, d'aménagement ou d'urbanisme.

Le PCAET concerne tous les secteurs d'activité (par exemple : Transport / mobilité – Bâtiment – Énergie – Déchets / économie circulaire – Agriculture/ alimentation – Consommation – Industrie...), associés sous l'impulsion et la coordination de la collectivité porteuse. Il a vocation à mobiliser tous les acteurs économiques, sociaux et environnementaux. Il est attendu que le PCAET s'articule avec les autres

documents locaux, et notamment le(s) PLU/ PLUi de la collectivité et le PLPDMA (Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés) de la collectivité ou du syndicat porteur de la compétence déchets.

Un EPCI qui adopte son PCAET devient coordinateur de la transition énergétique sur son territoire (article L2224-34 du code général des collectivités territoriales). À ce titre, la collectivité a un rôle fédérateur et doit associer tous les acteurs de son territoire à l'effort de transition.

Les acteurs économiques du territoire, qui affichent des consommations énergétiques propres non négligeables, disposent d'une expertise sur leurs domaines et de fortes capacités d'innovation, proposent de l'emploi local et/ ou peuvent agir sur le comportement des consommateurs, sont des acteurs particulièrement intéressants à associer, depuis l'élaboration jusqu'au déploiement du PCAET.

Dans le cadre du PCAET, la collectivité doit également tendre la main aux citoyens, leur proposer d'autres modes de vie, d'autres valeurs. En effet, pour une transition réussie, il est nécessaire de susciter l'adhésion et motiver la population à changer de modes de consommation, de déplacements, la façon de travailler, etc. La collectivité peut faciliter ces changements (« verdir » l'emploi, modifier les modes de consommation) en lien avec les acteurs économiques du territoire.

Un PCAET est constitué de 3 parties : diagnostic, stratégie, plan d'actions. Dans le plan d'actions, il est recommandé que les fiches actions soient précises et détaillées, correspondant aux grandes étapes d'un projet global. Chacune de ces fiches actions correspondra à un jalon lisible du projet, assorti d'indicateurs de façon à pouvoir la suivre, l'évaluer et la valoriser. Ces fiches actions devront comporter a minima quelques aspects de méthodologie.

Ce qu'on peut attendre d'un PLUi

Le PLUi est un document d'urbanisme à l'échelle d'un groupement de communes (EPCI) qui étudie le fonctionnement et les enjeux du territoire, construit un projet de développement respectueux de l'environnement, et le formalise dans des règles d'utilisation du sol. Le PLUi doit permettre l'émergence d'un projet de territoire partagé, consolidant les politiques nationales et territoriales d'aménagement avec les spécificités du territoire.

Il définit les priorités d'aménagement du territoire de manière à concilier notamment les enjeux de construction de logement, de mobilité, de modération de la consommation d'espace, de développement des activités économiques, de qualité du cadre de vie.

C'est un outil central pour la construction, car il confère les droits de construire à la parcelle. De même, il définit les activités autorisées à la parcelle. **Il est élaboré pour une durée de 10 à 15 ans. Il est mis en œuvre essentiellement à travers son règlement. C'est un outil réglementaire prescriptif.**

Points de vigilance :

Comme tout document prescriptif, le PLUi peut être soumis à des recours juridiques. Il est important de veiller à la compréhension du projet, à son appropriation par l'ensemble des élus et des acteurs, et à la cohérence globale du document pour ne pas le fragiliser.

Le PLUi comprend un rapport de présentation, un projet d'aménagement et de développement durables (PADD), des orientations d'aménagement et de programmation (OAP), le règlement, des annexes ainsi que leurs documents graphiques.

Concernant le rapport de présentation, il conviendra notamment de distinguer les **diagnostics** réglementaires relevant du PLUi des diagnostics relevant de la démarche d'économie circulaire territoriale. Si des éléments de diagnostic extérieur peuvent enrichir la partie diagnostic du PLUi, il faut

veiller à contenir la profusion de diagnostics qui pourrait entraîner une dérive par rapport à l'objectif premier du PLUi, qui est de prévoir et organiser l'aménagement du territoire ainsi que l'usage et le droit des sols. De façon à faciliter le déploiement d'une économie circulaire territoriale, il est recommandé que le diagnostic économique soit élargi aux activités en lien avec l'artisanat, la forêt et l'agriculture, en plus des questions des zones artisanales et industrielles.

Il est recommandé également d'identifier le potentiel de gisement en ENR et sa valorisation dans des installations individuelles ou collectives (réseaux de chaleur). Nombres d'informations et de ressources peuvent être collectées auprès d'acteurs sociaux-économiques du territoire. Ces derniers pourront être associés à la réalisation du diagnostic.

Les propositions de projet trop précises dans la partie **PADD** peuvent entraîner des risques juridiques pour l'ensemble du PLUi ainsi qu'un verrouillage du projet par manque de marge d'adaptation. D'une manière générale, tous les éléments inscrits au PADD devront trouver leur traduction dans le reste du document.

Les **OAP thématiques** devront nécessairement se conformer à une des thématiques fixées par l'article L. 151-6 du code de l'urbanisme : « **l'aménagement, l'habitat, les transports, les déplacements** et, en zone de montagne, sur les **unités touristiques nouvelles.** » (source : *Guide de recommandations juridiques DHUP « les orientations d'aménagement et de programmation du plan local d'urbanisme »* - novembre 2019). En absence de SCOT approuvé, ces OAP seront complétées par des OAP **commerciales** et **artisanales** qui définissent les localisations préférentielles des commerces en prenant en compte [...] [du] maintien d'une offre commerciale diversifiée de proximité permettant de répondre aux besoins courants de la population [...] » (article L151-6 du code de l'urbanisme).

Annexe 2 : Travailler en mode projet avec les acteurs du territoire

Pourquoi travailler en mode projet ?

Les avantages

Particulièrement efficace pour rassembler les talents d'horizons variés sur un même projet, le travail en « mode projet » répond à une **approche transversale des enjeux et des solutions**. Il a pour objectif de faire coopérer sur un même projet des profils et savoir-faire variés, dans le cadre d'un fonctionnement d'équipe collaboratif et transverse. En cumulant les compétences, ce mode de travail est souvent source de **synergies nouvelles**, d'innovation et de **motivation**. L'enjeu premier est de créer le cadre permettant à ces différents profils de travailler conjointement vers un objectif commun.

Points d'attention

Reposant essentiellement sur le travail en équipe, le succès du travail en « mode projet » ne peut être garanti que si la structure assure un **portage du projet** et se dote de **moyens humains et matériels**. Une équipe pluridisciplinaire et dimensionnée est un gage de réussite du projet. De même, chacun des membres doit être en capacité de travailler à plusieurs pour éviter des dérives « humaines ». Le travail collaboratif nécessite la mise à disposition d'outils facilitant les échanges et la mise en commun des informations.

Travailler sur un projet support

La philosophie de la méthode proposée est de co-construire un projet avec les acteurs du territoire, pour répondre à leurs besoins et leurs envies. Cette co-construction de projet permet d'avoir un support pratique pour créer l'écosystème d'acteurs, partager le diagnostic, travailler sur la stratégie et déboucher sur un projet d'activité économique co-construit, qui soude le collectif, donne à voir et constitue la première marche d'une dynamique de transition plus vaste.

Les ingrédients pour réussir

Une vision portée politiquement

Comme précédemment expliqué, l'**économie circulaire territoriale** est un modèle de développement économique qui vise à préserver les ressources d'un territoire, à mieux exploiter et valoriser ses richesses (ressources naturelles, savoirs, savoir-faire, compétences), à éviter le gaspillage et à dynamiser les échanges locaux pour favoriser les retombées économiques et sociales locales.

Pour porter une telle dynamique, il est nécessaire de bénéficier d'un **portage politique, de temps agent et d'une gestion de projet spécifique**.

Un projet co-construit

Le développement d'une dynamique d'économie circulaire territoriale s'appuie sur les richesses du territoire. Il doit donc logiquement être mené **avec les acteurs du territoire**.

Un projet mûrit pour un projet réussi

La DREAL recommande que la co-construction du projet se fasse selon les 3 étapes suivantes. À chacune, il conviendra d'associer certains acteurs du territoire :

1. **Des besoins à l'idée** : Connaître son territoire par des diagnostics ; mettre en relation les acteurs, partager et augmenter la connaissance, recueillir l'expression des besoins, envies, idées ; stimuler la production d'idées ; choisir l'idée de projet à développer. À ce stade, il est recommandé que le cap donné par la collectivité soit assez large, pour laisser le champ libre à l'expression des acteurs.
2. **De l'idée au projet** : avec les acteurs du territoire qui le souhaitent, transformer l'idée en projet : définir le cadre du projet (rédiger une feuille de route, bâtir le collectif en **mobilisant les partenaires nécessaires**, identifier un porteur) ; conduire une étude d'opportunité sur le projet identifié et/ ou tester l'activité, **identifier le porteur de projet**, définir le modèle économique et juridique. À ce stade, il est recommandé que le cadre donné par la collectivité soit centré sur l'idée de projet retenue.
3. **Du projet à la création d'activité** : accompagnement du porteur de projet et du collectif à formaliser l'organisation de l'activité, **constitution d'un écosystème de partenariat**, mobilisation éventuelle d'outils de financement, accompagnement du porteur de projet.

Un partenariat avec une structure spécialisée dans l'émergence de projets

Pour mener à bien un projet d'économie circulaire territoriale, la DREAL recommande de s'appuyer sur une structure spécialisée dans l'émergence de projets. Celle-ci pourra apporter les compétences suivantes :

- gestion de projet (tandis que la CC assure le pilotage) ;
- méthodes de mobilisation et animation des acteurs ;
- retours d'expériences d'autres projets menés ailleurs ;
- connaissance des financeurs et des financements ;
- connaissance des modèles économiques et juridiques ;
- temps d'accompagnement et d'analyse dédié au projet ;

S'INSPIRER

Dans le cadre de cette expérimentation, la DREAL a confié l'animation du projet à :

- **Générateur BFC (CC Jura Nord et CC Vosges du Sud)** <https://www.generateurbfc.fr/>

Le Générateur Bourgogne Franche-Comté favorise la création d'une économie de proximité pérenne à partir de ressources à valoriser et de besoins non pourvus dans les territoires. Sa méthodologie participative et structurante repose sur la mobilisation des acteurs locaux autour de modèles économiques en phase avec les spécificités de chaque territoire accompagné. Ce collectif de 6 associations est soutenu par la Région, la Caisse des Dépôts et l'Ademe.



- **Decodex (CC Le Grand Charolais)** <http://decodex.site/>



Implanté dans le Sud de la Bourgogne-Franche-Comté, Decodex est un bureau d'étude spécialisé en Economie Circulaire géré par Dominique Firinga. Sur les territoires, Decodex aide à sensibiliser les acteurs aux opportunités économiques à impact positif sur l'environnement et le bien-être des individus ; à faciliter les connexions locales entre les offres et les besoins en ressources ; à expérimenter les solutions sur le terrain, analyser et réajuster. Ce bureau d'études avait été sélectionné par la CC Le Grand Charolais.

Annexe 3 : Documentation complémentaire

Intégration de l'économie circulaire dans la planification régionale et les démarches territoriales – Synergies, méthodes et recommandation – Ademe en partenariat avec Auxilia, Juin 2016

synthèse: <http://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/integration-economie-circulaire-planification-regionale-201606-synthese.pdf>

rapport: <https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/integration-economie-circulaire-planification-regionale-201606-rapport.pdf>

Economie circulaire – Un atout pour relever le défi de l'aménagement durable des territoires – Ademe en partenariat avec ORÉE et INDDIGO, Juin 2017

<https://librairie.ademe.fr/dechets-economie-circulaire/1169-economie-circulaire-un-atout-pour-relever-le-defi-de-l-amenagement-durable-des-territoires-9791029711817.html>

Mettre en œuvre une démarche territoriale d'économie circulaire dans les villes, agglomérations, métropoles – Guide aux collectivités

Démarches territoriales d'économie circulaire, fiches projets
par Sciences Po École Urbaine et France Urbaine, parution 2021

<https://franceurbaine.org/actualites/transiter-vers-une-economie-circulaire-les-territoires-urbains-la-manoeuvre>

La transition écologique dans les contrats de relance et de transition écologique, Ministère de la Transition Écologique, mai 2021

https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/20058_CRTE_CommentAllerPlusLoin_SommaireInteractif.pdf

CTE – L'écologie dans nos territoires, les belles histoires 07/2020

https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/sites/default/files/2021-04/20058_BellesHistoireCTE_def_light.pdf

Développer le système vélo dans les territoires, Ademe, mars 2021

<https://villes-cyclables.org/ressources/les-publications-du-club-et-de-ses-partenaires/developper-le-systeme-velo-dans-les-territoires>

Aménagements cyclables provisoires : tester pour aménager durablement, Cerema, mai 2020

<https://villes-cyclables.org/ressources/les-publications-du-club-et-de-ses-partenaires/amenagements-cyclables-provisoires-tester-pour-amenager-durablement>